



La rentrée scolaire



Législation sur la circulation des EDP motorisés



Le budget communal 2020



Transport à la demande





MAIRIE

1 avenue Charles de Gaulle - 91630 Marolles-en-Hurepoix

☎ 01 69 14 14 40

☎ 01 69 14 14 59

✉ mairie@marolles-en-hurepoix.fr

https://marolles-en-hurepoix.fr

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Mercredi et samedi : 8h30 à 12h

Horaires d'ouverture du CCAS

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h



Cet été au centre de loisirs

SOMMAIRE

 Édito	p 3	 Associations	p 24
 Comptes-Rendus des Conseils Municipaux	p 4	 Tout s'explique	p 28
 Qualité de vie, environnement et sécurité	p 4	 État-civil	p 29
 Vie de la commune	p 6	 Tribunes	p 29
 Culture et loisirs en images	p 13	 Numéros utiles	p 30
 CCAS et Résidence du Parc	p 14		
 Médiathèque	p 17		
 Manifestations à venir	p 18		
 Scolaire et périscolaire	p 18		
 Sport	p 22		

Responsable de la publication : **Mairie de Marolles-en-Hurepoix.**
 Directeur de la publication : **Georges JOUBERT.**
 Responsable de la communication : **Francis PREUD'HOMME.**
 Service communication : **Cécile ENAUT.**
 Réalisation : **Sandra CAUDRON.**

Imprimeur : **IMPRIMERIE ROCHELAISE**  certifiée Imprim'vert.
 Cet imprimé est certifié PEFC™ 10-31-1240.
 Photo 1^{ère} de couv. : la rentrée scolaire 2020.
 Photo 2^{ème} de couverture : cet été au centre de loisirs.
 ©Photos images libres de droits Freepik.

Les textes doivent être fournis sur CD, par mail (communication@marolles-en-hurepoix.fr) ou sur clé USB et les photos numériques en format jpg haute résolution. Les photos en épreuve imprimante ne seront pas acceptées.
 Date limite de remise des articles pour le prochain bulletin : **lundi 14 décembre 2020.**





Marollaises, Marollais,

En cette période de crise sanitaire génératrice de crainte, d'incertitudes et d'anxiété, je tiens sincèrement à féliciter et remercier tous les acteurs qui se sont mobilisés pour aboutir à la réussite de cette rentrée perturbée ; je veux citer :

- *les agents communaux, dans leur ensemble, qui ont dû s'adapter à de nouvelles conditions de travail au quotidien et qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour assurer les missions essentielles, en appliquant les nouvelles règles liées à la pandémie,*
- *tous les intervenants associés à la rentrée scolaire : élus, enseignants, personnels d'entretien, technique, administratif... Concernant plus spécifiquement le périscolaire, il faut souligner que l'organisation mise en place dès juin a été possible car la commune de Marolles-en-Hurepoix s'est engagée, depuis plusieurs années dans la création de postes d'adjoints d'animation titulaires, afin de professionnaliser ce service et reconnaître la qualité du travail des agents (contrairement à la grande majorité des communes qui ne proposent que des postes de contractuels ou de saisonniers pour leur service périscolaire),*
- *enfin, les organisateurs et acteurs de la journée des associations qui se sont évertués à mettre en place ce rendez-vous tant attendu.*

Je remercie tous les participants à tous ces événements pour le respect des consignes données dans le cadre de la crise sanitaire.

Cette rentrée est aussi l'occasion, pour les Marollais, de consulter, du 15 Septembre au 15 Novembre (en Mairie, au siège de Cœur

d'Essonne Agglomération et sur internet), le dossier de concertation sur l'aménagement du Pôle Gare à Marolles-en Hurepoix et de s'exprimer. Une réunion publique sur cet important projet a été organisée le 1^{er} Octobre à la salle des fêtes François des Garets.

Les dépenses induites par cette crise se poursuivent (frais de personnel supplémentaires, masques, désinfectant,...) et viennent grever le budget communal, mais nous abordons l'avenir sans crainte grâce à une gestion rigoureuse, ce que vient confirmer la Direction des Finances Publiques en attribuant la note de 18,3 pour la gestion financière de la commune, avec pour commentaires « ...résultats excellents et en progression régulière... »

En cette période pénible de pandémie et de canicule, on a pu se féliciter de la solidarité des Marollais envers les personnes les plus fragiles grâce à des actions d'entraide ou d'accompagnement téléphonique.

Face à cette situation, nous nous devons d'être tolérants, responsables et solidaires.

Respectez les gestes barrières, prenez soin de vous, de vos proches et protégez les personnes les plus fragiles.

Je vous souhaite de profiter, autant que faire se peut, d'une fin d'année la plus paisible possible.

Votre Maire,
Georges JOUBERT





Du 18 juin 2020

Membres du Conseil Municipal présents : 28

Membres du Conseil Municipal absents excusés ayant donné pouvoir : 1

Membres du Conseil Municipal absents : 0

Votants : 29

Le Conseil Municipal a adopté les points suivants :

1. Constitution des Commissions municipales.

Ce point a été voté à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix « Pour »)

2. Election des délégués titulaires et suppléants auprès du syndicat inter-communal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau – SIARCE.

Ce point a été voté à la majorité des suffrages exprimés (23 voix « Pour » les élus de la liste « Marolles ensemble », 5 voix « Pour » les élus de la Liste « Marolles, un défi pour l'avenir », et 1 bulletin nul)

Sont élus : Titulaire, M. Eck, Suppléants, MM. Preud'homme et Couton

3. Election des délégués titulaires et suppléants du conseil municipal dans les différents organismes publics où la commune siège directement.

Ce point a été voté à la majorité des suffrages exprimés (23 voix « Pour » les élus de la liste « Marolles ensemble », 5 voix « Pour » les élus de la Liste « Marolles, un défi pour l'avenir », et 1 bulletin nul)

Sont élus :

Au Comité des œuvres sociales du personnel Communal : Titulaires, Mme Cousin, MM. Fall et Laure. Suppléante : Mme Lipp

Au Comité des Fêtes : Mmes Letessier, Despaux, M. Ollivier, Mme Lipp et M. Vovard

Au Comité de Jumelage : M. Lafon, Mmes Ficarelli-Corbière, Lipp et M. Couton.

4. Centre Communal d'Action Sociale :

- Fixation par le Conseil Municipal du nombre des membres du conseil d'administration : Ce point a été voté à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix « Pour »)
- Election des conseillers municipaux devant siéger au conseil d'administration :

5. Commission communale des impôts directs – Composition de la liste

Ce point a été voté à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix « Pour »)

6. Commission d'appel d'offres – Fixation des conditions de dépôt des listes

Ce point a été voté à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix « Pour »)

7. Budget Principal : Compte de gestion 2019

Ce point a été voté à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix « Pour »)

8. Budget Principal : Compte administratif 2019

Ce point a été voté à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix « Pour ». M. le Maire s'est absenté au moment du vote conformément au règlement)

9. Budget Principal : Affectation des résultats 2020

Ce point a été voté à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix « Pour »)

10. Budget Principal : Budget supplémentaire 2020

Ce point a été voté à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix « Pour » et 5 « Abstentions » : M. Murail, Mme Golsdpiel M. Chauvancy, Mme Léonard, Mme Tussiot)

11. Budget Principal : Admissions en non-valeur

Ce point a été voté à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix « Pour »)

12. Budget principal : Apurement du compte 1069 « Reprise 1997 sur excédents capitalisés – neutralisation de l'excédent des charges sur les produits ».

Ce point a été voté à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix « Pour »)

13. Adhésion à l'association de Lutte contre les nuisibles ADGPPAE (Associations des Gardes Particuliers et des Piégeurs Agréés de l'Essonne) et subvention.

Ce point a été voté à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix « Pour »)

14. Personnel communal : Instauration d'une « prime COVID ».

Ce point a été voté à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix « Pour »)

15. Personnel communal : Modification du tableau des effectifs.

Ce point a été voté à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix « Pour »)

16. Service Enfance-Jeunesse – Règlement du service Enfance

Ce point a été voté à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix « Pour » et 5 « Abstentions » : M. Murail, Mme Golsdpiel M. Chauvancy, Mme Léonard, Mme Tussiot)

17. Service Enfance-Jeunesse - Tarifs périscolaires

Ce point a été voté à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix « Pour »)

Monsieur le Maire a rendu compte des actes effectués par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu détaillé de ces séances est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune :

<https://marolles-en-hurepoix.fr/vie-municipale/seance-du-conseil-municipal/> après son approbation lors de la séance suivante du Conseil Municipal.



La saison de l'automne et ses feuilles mortes

À l'arrivée de l'automne nous nous posons la question : que faire de toutes ses feuilles ! Les jeter ou bien les garder ?

Les garder est la bonne solution, un petit coin dans le fond du jardin, et vous pouvez composter les feuilles mortes. Mais comme dans tout compost, il faut veiller à ce que les feuilles restent toujours légèrement humides et bien aérées. Au bout de 6 mois, le retourner, l'enrichir avec de la matière organique riche en azote : sang desséché, cornes torréfiées, fientes de volailles pour ceux qui ont quelques poules dans leur jardin. Vous pouvez aussi ajouter des activateurs de compost d'origine naturelle, comme la « consoude ou l'ortie » directement sous la forme de

feuilles fraîches ou bien en purin bien dilué. Il sera utilisable au bout d'un an. Vous obtiendrez un terreau gratuit et d'excellente qualité et le plaisir de vous dire : c'est moi qui l'ai fait !

Vous pouvez aussi utiliser vos feuilles mortes broyées pour faire un paillis afin de protéger vos végétaux du froid hivernal. Freiner ainsi la pousse des mauvaises herbes au printemps, préserver la fraîcheur du sol en été.

Toutes les variétés de feuilles sont utilisables, mais les feuilles épaisses comme le platane, hêtre, chêne... doivent être passées au broyeur pour faciliter la décomposition. Alors à vos râtaux et pelles !



Circulation des EDP motorisés

Réglementation des engins de déplacement personnel motorisés (EDP motorisés)

Le code de la route reconnaît les engins de déplacement motorisés comme une nouvelle catégorie d'engins et en définit leurs statuts, leurs équipements et leurs règles de circulation ainsi que les éventuelles obligations d'équipements de leurs utilisateurs.



On nomme EDP motorisés : trottinette électrique, hoverboard, gyropode, monoroué, tout engin de déplacement mû par un moteur électrique ou thermique.

RÈGLES GÉNÉRALES :

Voies de circulation :

- Les EDP motorisés sont **interdits de circuler sur le trottoir**. Sinon ils doivent être tenus à la main
- En agglomération, ils ont **obligation de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a**. A défaut, ils peuvent **circuler sur les routes dont la limite de vitesse est inférieure ou égale à 50 km/h**
- Hors agglomération, leur circulation est interdite sauf **sur les voies vertes et les pistes cyclables**
- Comme pour les vélos, les EDP ont également la **possibilité de se garer sur les trottoirs**. Leurs utilisateurs sont invités à ne pas gêner la circulation des piétons et d'assurer leur sécurité

Sanctions applicables depuis le 25/10/2019

- **Si vous ne respectez pas les règles de circulation ou si vous transportez un passager :** 35 € d'amende (2^{ème} classe)
- **Si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé ou si vous débridez l'engin :** 135 € d'amende (4^{ème} classe)
- **Si vous roulez avec un engin dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h :** 1 500 € d'amende (5^{ème} classe)

Équipements :

- De nuit, ou de jour par visibilité insuffisante, et même en agglomération, il est fortement conseillé de porter un vêtement ou équipement rétro-réfléchissant (par exemple un gilet, un brassard,...)
- **Depuis le 1^{er} juillet 2020**, les EDPM doivent être équipés de feux de position avant et arrière, de dispositifs rétro-réfléchissants (catadioptrés), d'un système de freinage et d'un avertisseur sonore
- Pour pouvoir circuler sur la voie publique, les engins doivent être bridés à 25 km/h

Comportement :

- Les utilisateurs d'EDP motorisés doivent **adopter un comportement prudent**, tant pour leur propre sécurité que celle des autres
- Comme pour les vélos, il est interdit de conduire sous l'influence d'alcool ou de stupéfiants
- Il faut **avoir au moins 12 ans** pour avoir le droit de conduire un EDP motorisé
- Le transport de passagers est interdit : c'est un engin à usage exclusivement individuel
- Il est interdit de porter à l'oreille des écouteurs ou tout appareil susceptible d'émettre du son, ou d'utiliser le téléphone tenu en main
- **L'assurance est obligatoire** pour les utilisateurs des EDP motorisés

Engins de déplacement personnel non motorisé :

- Les utilisateurs de rollers, skateboards ou trottinettes **sans moteur sont considérés comme des piétons et doivent rouler sur le trottoir**
- Les vélos sont considérés comme des véhicules et doivent circuler sur la chaussée. Ils ne sont pas autorisés à rouler de front

Seuls les enfants de moins de 8 ans sont autorisés à circuler sur les trottoirs sans gêner les piétons et à allure modérée

Citoyens-vigilants (C-V), habitants-relais

Un dispositif pour lutter contre les cambriolages et les incivilités.

Système expérimenté efficace : 80% de baisse des cambriolages.

Afin de lutter contre les cambriolages et les dégradations de biens personnels, la municipalité a décidé en 2014 de mettre en place le dispositif « Citoyens-vigilants » (C-V). Ainsi une convention a été signée entre la Mairie, la Gendarmerie et la Préfecture le 20 juin 2014.

Cette opération de solidarité et de remontée d'informations est une opération citoyenne dans laquelle il ne s'agit pas de se substituer à la gendarmerie. C'est un véritable partenariat entre habitants référents volontaires, mairie, gendarmerie et police municipale.

Augmenter l'efficacité d'intervention par la rapidité d'information, faire de la prévention, avoir une plus grande connaissance des événements sur la commune, rapprocher population et gendarmerie sont les principaux objectifs de ce dispositif.

Vous êtes citoyens désireux de créer un élan d'entraide et de solidarité dans votre périmètre d'habitation pour réduire l'insécurité et plus particulièrement les cambriolages :

Venez rejoindre un groupe de volontaires en vous faisant connaître auprès de la police municipale : policemunicipale@marolles-en-hurepoix.fr ou de la mairie 01 69 14 14 40.

Les objectifs sont :

- Avoir une répartition équilibrée des C-V sur l'ensemble de la commune
- Rapprocher population et gendarmerie
- Augmenter l'efficacité d'intervention par la rapidité d'information
- Avoir une plus grande connaissance des événements sur la commune
- Faire de la prévention

Les buts :

- Avoir un regard ouvert sur son quartier, sur sa commune
- Être vigilant pour observer et détecter ce qui est anormal
- Informer immédiatement les forces de police
- Exercer un comportement citoyen

Ce qui est exclu :

- Les problèmes personnels
- Les relations de voisinage
- La délation

Bilan de fin de mandat

Après une première expérimentation de 2014 à 2020, le mandat des citoyens vigilants s'est arrêté avec les nouvelles élections municipales de Mars 2020.

Le dispositif a malgré tout correctement fonctionné. Fort de cette expérience nous ne pourrions que l'améliorer.

Suite aux élections municipales, le confinement et la crise sanitaire ont retardé la mise en place de ce dispositif et l'appel à candidatures.

Certaines sont déjà parvenues, nous en attendons d'autres, n'hésitez pas à vous manifester. Il est souhaitable que le C-V ait une présence suffisante sur la commune.

Une fois la totalité des candidatures des C-V retenues, une réunion sera organisée en présence de la Gendarmerie, des Policiers Municipaux, des représentants de la Mairie en charge de ce dossier.

Ne tardez pas à vous faire connaître si vous souhaitez devenir Citoyen-Vigilant.



L'équipe municipale

Le maire et ses adjoints



Georges JOUBERT
Maire de Marolles-en-Hurepoix



Josiane BOULENGER
1^{ère} adjointe
Affaires générales - Qualité de la Vie - Vie associative - Mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite



Patrick LAFON
2^{ème} adjoint
Solidarité- Logement social - Seniors - Emploi



Chantal LETESSIER
3^{ème} adjointe
Enfance - Éducation - Restauration scolaire



Francis PREUD'HOMME
4^{ème} adjoint
Information - Communication - Transports



Nathalie RIVA-DUFAY
5^{ème} adjointe
Vie culturelle - Mise en valeur du patrimoine historique et des chemins ruraux



Géry MACHUT
6^{ème} adjoint
Finances - Prévention - Sécurité des biens et des personnes



Valérie DESPAUX
7^{ème} adjointe
Jeunesse - Conseil municipal des enfants



Yann PONCET
8^{ème} adjoint
Travaux - Sports



L'équipe municipale

Les conseillers municipaux



Agnieszka LIPP



Bernard ECK
Conseiller délégué
Réseaux - Développement durable - Environnement



Julie Flocon



Jean-Claude OLLIVIER
Conseiller délégué
Dynamisation du commerce et de la vie locale



Sylvie COUSIN



Jérôme VOVARD
Conseiller délégué
Loisirs - Cérémonies



Magali DAURAT



Pascal LAURE



Francine FICARELLI-CORBIERE



Mohamed FALL



Fanny LAMBERT



Jean-Claude GENOT



Christiane LAFRAGETTE



Dominique COUTON

Élus minoritaires



Nicolas MURAIL
(liste Marolles, Un défi pour l'avenir)



Isabelle GOLDSPIEGEL
(liste Marolles, Un défi pour l'avenir)



Sophie LEONARD
(liste Marolles, Un défi pour l'avenir)



François CHAUVANCY
(liste Marolles, Un défi pour l'avenir)



Christine TUSSIOT
(liste Marolles, Un défi pour l'avenir)



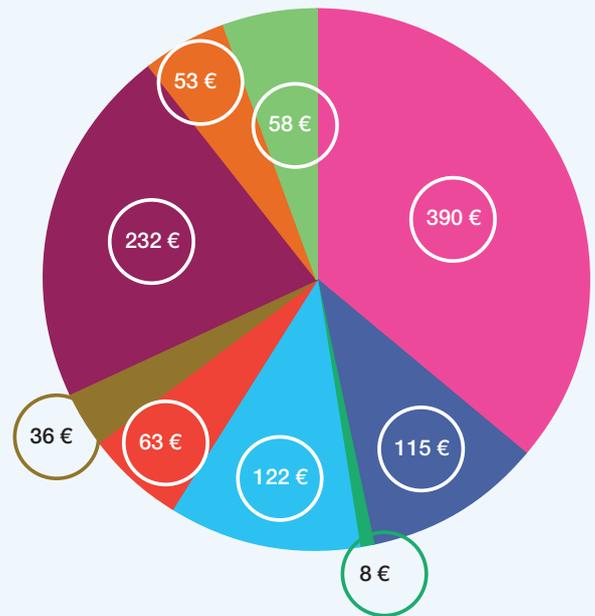
Gilles DELVALLE
(liste Marolles, Nous ressemblons. Marolles, Nous rassemblons...)



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020

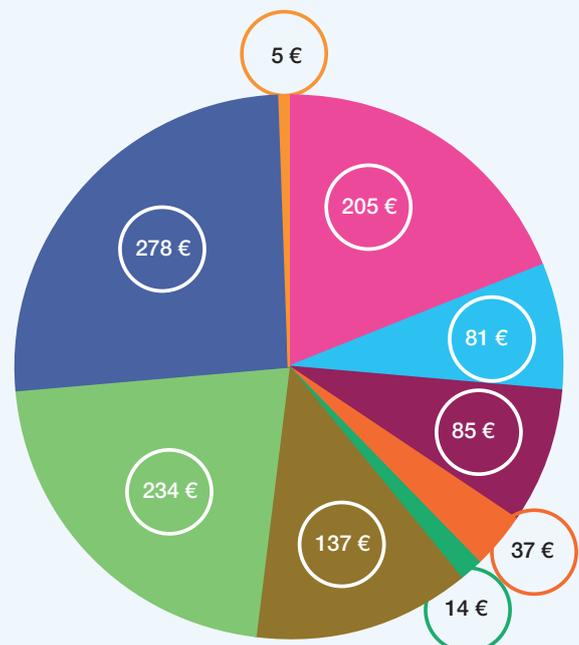
Dépenses par habitant (€)

- **Services généraux : 390 €**
- **Autofinancement : 115 €**
- **Interêt de la dette : 8 €**
- **Enseignement : 122 €**
 - Dotations par élève :
 - 46,06 € de fournitures scolaires
 - 11,76 € pour le transport lors de sorties
 - 14,50 € pour le Noël des écoles maternelles
 - 3 € pour le Rased
- **Restauration et ramassage scolaires : 63 €**
 - Près de 79.950 repas à servir sur l'année, avec aliments bio régulièrement
 - Plus de 40.000 goûters à servir sur l'année,
 - Participation au coût du transport scolaire
- **Culture : 36 €**
 - Organisation de manifestations culturelles (salons d'art, concerts,...)
 - Renouvellement de l'offre documentaire de la médiathèque
 - Maintien des cafés littéraires et ateliers philosophiques à la médiathèque
- **Jeunesse, sports et loisirs : 232 €**
 - Séjours d'été et séjour européen
 - Animations sur la commune et organisation de sorties spectacles
- **Interventions sociales, famille et logement : 53 €**
 - Subvention de fonctionnement au CCAS
 - Navettes hebdomadaires pour conduire les seniors à Carrefour Market (service payant) et bimensuelle pour se rendre au marché d'Arpajon
- **Aménagements, services urbains et environnement : 58 €**
 - Entretien des parkings publics
 - Entretien des espaces verts, élagage, fleurissement



Recettes par habitant (€)

- **Attribution de Cœur d'Essonne Agglomération : 205 €**
 - **Taxes diverses : 81 €**
 - **Dotations et participations : 85 €**
 - **Autres produits de gestion : 37 €**
 - **Atténuation de charges : 14 €**
 - **Produits de services : 137 €**
 - **Taxe d'habitation : 234 €**
 - **Taxe foncier bâti : 278 €**
 - **Taxe foncier non bâti : 5 €**
- Les taux de taxes d'habitation, de foncier bâti et non bâti sont inférieurs aux taux nationaux et départementaux.

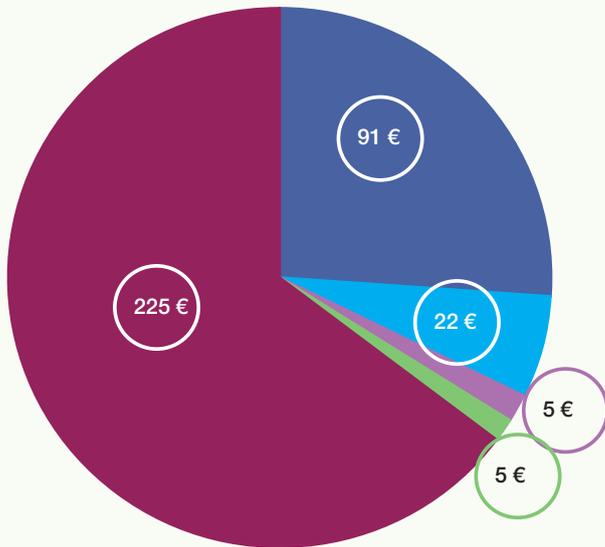


À noter, pour les années à venir, l'incertitude sur la perception de la taxe d'habitation aujourd'hui compensée par l'État.



BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020

Dépenses par habitant (€)



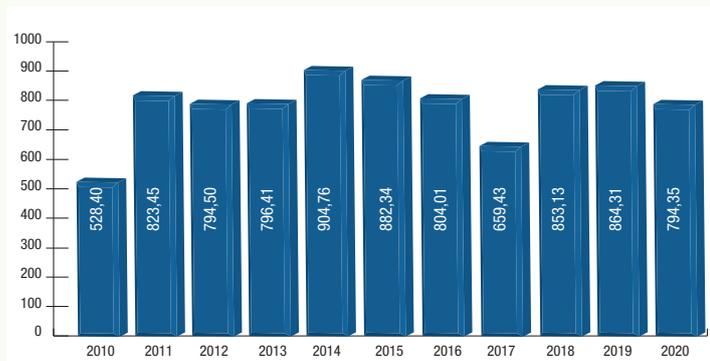
- **Annuité en capital de la dette : 91 €**
- **Centre Technique Municipal / Centre de Première Intervention des Pompiers : 22 €**
 - Loyers financier et de gros entretiens réparations
- **Aménagement de terrains : 5 €**
 - Aires de jeux : réfection des sols
 - Plantation d'arbres Avenue du Lt Agoutin
- **Acquisition de matériel : 5 €**
 - Dotation écoles, 17,64 €/élève
 - Matériel pour les restaurants scolaires
 - Achat de tablettes tactiles pour le centre de loisirs
- **Aménagement et restauration du patrimoine : 225 €**
 - Actions inscrites dans le cadre de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)
 - Equipement des écoles en volets roulants
 - Acquisition de défibrillateurs pour divers établissements recevant du public
 - Mise en sécurité de la Ferme avant travaux
 - Travaux sur la toiture de l'église
 - Réfection de la toiture et des zones translucides du Tennis couvert
 - Ravalement de la façade de la médiathèque
- **Aménagement et réhabilitation des réseaux : 0 €**

Le Budget Prévisionnel 2020 a été établi en début d'année 2020 dans un contexte « classique » qui ne prévoyait pas la crise sanitaire de la Covid19 que nous traversons depuis plusieurs mois.

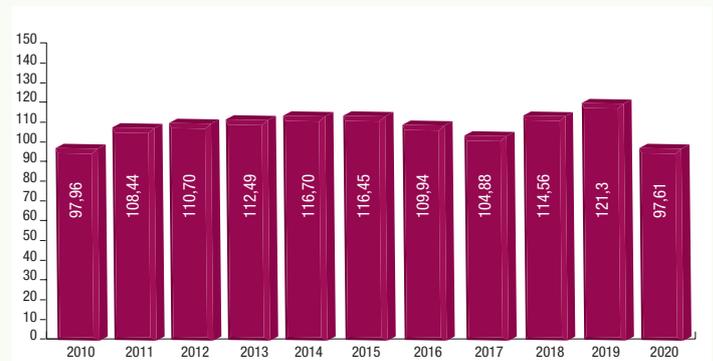
DETTE PAR HABITANT AU 1^{ER} JANVIER 2020

Un endettement maîtrisé grâce à une gestion rigoureuse de l'endettement.

Capital au 1^{er} janvier (€/hbt)



Annuité (€/hbt)



La Direction des Finances Publiques vient de nous attribuer pour 2019 la note de 18,3 pour notre gestion financière avec des résultats excellents et en progression régulière.



Mot de l'élue

Cette nouvelle rubrique est destinée à développer un sujet particulier sur un des thèmes concernant votre élu(e).

Vous trouverez dans la présentation de la nouvelle équipe (en pages 6 et 7), les délégations attribuées aux Maires-Adjoint ou conseiller avec délégation.



THÈME : ZONE MIXTE

Nous avons sur la ville de Marolles-en-Hurepoix deux écoles maternelles et une école élémentaire dans des secteurs bien différents.

- École Maternelle Vivier
- École Maternelle Gaillon
- École élémentaire Vivier

La commune de Marolles, en accord avec l'inspection Académique, a actualisé sa carte scolaire en 2019 en instaurant une zone mixte.

L'objectif et la finalité sont d'apporter une grande souplesse et une répartition équilibrée dans la **gestion des effectifs sur les deux écoles maternelles** tout en considérant la nécessité de prendre en compte les évolutions de la population scolaire de la ville.

Cette zone mixte se compose de :

Grande rue / chemin des minés / Avenue du lieutenant Agoutin / square Roland Garros / Rue Louis Blériot / Impasse Jacqueline Auriol / impasse Hélène Boucher / Allée des cerisiers.

Les futurs élèves dont les adresses se trouvent dans les zones mixtes pourront être affectés dans l'une ou l'autre des deux écoles maternelles selon l'état des effectifs de chaque école. L'affectation s'impose aux familles de la même manière que pour les inscriptions hors zone mixte.

Cette zone mixte n'entraîne pas de changement pour les enfants déjà scolarisés (fratries, changement d'adresse sur la commune...).

Aucune dérogation ne sera possible.

Chantal Letessier
Maire-Adjointe

Transport à la demande - ligne 6

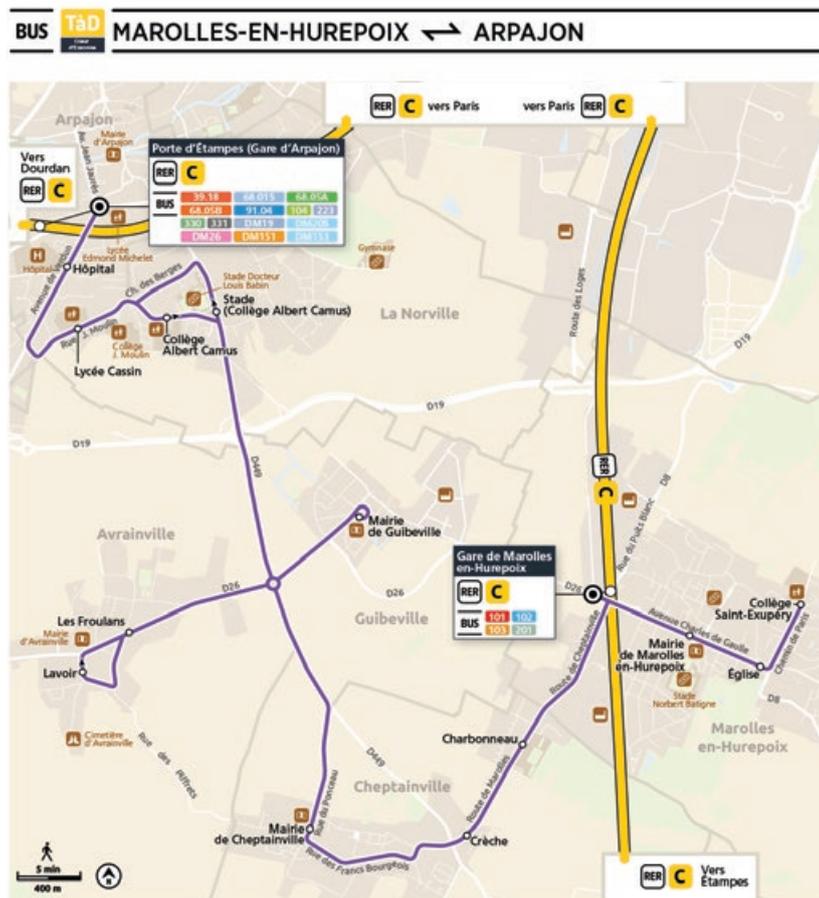


Le service de Transport à la Demande ou TàD Cœur Essonne

Celui-ci est proposé en heures creuses (de 10h à 16h) du lundi au vendredi afin de compléter les lignes régulières de bus, et ainsi favoriser l'utilisation des transports en commun sur le territoire.

Une nouvelle ligne est créée :

- TàD Cœur Essonne 6 pour le secteur Marolles, Guibeville, Avrainville, Cheptainville, La Norville, Arpajon



Réservation

La réservation est possible 30 jours avant le trajet, et jusqu'à 1h, sous réserve de disponibilité à l'heure demandée. Le conducteur du bus dispose en effet d'une tablette, qui lui indique en temps réel son itinéraire en fonction des demandes des habitants.

- L'application TàD Île-de-France Mobilités disponible sur les stores Google et Apple
- Le site internet <https://tad.idfmobilites.fr/>
- Le numéro de téléphone : 09 70 80 96 63 de 9h à 18h du lundi au vendredi

Tarif

Pour emprunter ce service, comme pour une ligne de bus habituelle, **il faut disposer d'un titre de transport valide sur le réseau francilien** (passe Navigo, ticket t+...).



Rentrée scolaire



Cet été, avec les services concernés et les membres de la commission « *Enfance - Éducation - Restauration scolaire* », la commune avait souhaité anticiper cette rentrée singulière en restant dans la continuité des mesures sanitaires du mois de juin, compte tenu de la situation sanitaire.

Il a donc été prévu d'**accueillir tous les enfants** mais d'**éviter le brassage** dans les différents accueils périscolaires (en intérieur et extérieur).

En effet, le protocole sanitaire de l'Éducation nationale indique que « *La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire. Toutefois, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes. Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents* ».

Cette rentrée 2020-2021 a été particulière, car même si les enfants étaient heureux de reprendre le chemin de l'école, les **incertitudes liées à la COVID sont toujours présentes** :

- dans les écoles maternelles, les plus jeunes sont rentrés en horaire décalé et par petits groupes,
- en école élémentaire, différents points d'entrée ont été mis en place pour éviter les rassemblements.

La communication de cette organisation a été faite par le service Enfance auprès des familles, par mail et via le site internet de la commune.

Pour la commune, ces contraintes liées à la COVID ont un impact financier et humain :

- des animateurs supplémentaires (le taux d'encadrement est lié au nombre de classes et non au nombre d'enfants comme habituellement),
- des agents de ménage en renfort, durant l'été, mais aussi toute la journée à l'école élémentaire où le ménage n'est habituellement fait que le soir par une entreprise extérieure, d'où une augmentation des frais de personnel,
- une hausse significative de l'achat des produits d'entretien (notamment de désinfection), de mobilier scolaire, d'équipements de protection individuels (masques, visières, gants...), de distributeurs de gel hydro alcoolique...
- une forte implication des services techniques pour préparer cette rentrée : marquages au sol, agencement des classes, du restaurant scolaire...

Malgré toutes ces contraintes, la rentrée scolaire 2020-2021 s'est bien passée et nous en remercions tous les intervenants.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux enseignants et espérons une année sereine à tous.

Prenez soin de vous et de vos proches en respectant les consignes sanitaires.

Bonne rentrée à toutes et tous.

Forum des associations saison 2020



Pour cette édition 2020, la commune a fait le choix de maintenir le FORUM des Associations très attendu par tous, associations et Marollais.

Afin qu'il se déroule dans les meilleures conditions il a été réparti dans 2 salles, le COSEC et la Salle des fêtes avec **application stricte des règles sanitaires liées à la COVID 19** :

- port du masque obligatoire,
- gel hydro alcoolique aux entrées,
- distanciation physique.

Sophie RIGAULT en qualité de Vice-présidente déléguée à la jeunesse, aux sports et à la vie associative, est venue rappeler aux associations les dispositifs de soutien aux associations et tout particulièrement le tremplin citoyen.

Un grand merci aux associations qui ont respecté ces consignes sanitaires contraignantes. Merci également aux visiteurs qui ont, sans exception, appliqué celles-ci.

Le respect de tous a permis que cette journée se déroule dans de bonnes conditions.

Toutefois, nous regrettons de n'avoir pu, comme les années précédentes, finir cette belle journée avec le pot de l'amitié, ou tout un chacun pouvait se retrouver devant un verre et échanger en toute convivialité.

Prenez soin de vous et de vos proches en respectant les consignes sanitaires.

Rendez-vous l'année prochaine même période.

Travaux de mise aux normes des sanitaires

Dans le cadre de l'ADAP (Agenda d'accessibilité programmée) des travaux ont été réalisés dans les sanitaires des locaux du COSEC, DOJO, SALLE DE DANSE.

Un WC pour Personne à Mobilité Réduite a été créé dans chaque local sanitaire. Ces travaux ont modifié les espaces et les installations.

Des modifications électriques ont été réalisées par les services techniques avec des éclairages en LED. (Pour information, le court de tennis couvert a lui aussi été doté de son éclairage en LED avec une réalisation par les services communaux).

La peinture des murs et des portes a été refaite. De nouveaux accessoires ont été installés.

Ces travaux de mises aux normes ont bénéficié d'une subvention de 17 500 €.



Restauration des panneaux Michelin



Vous aviez peut être remarqué la disparition des 3 anciennes plaques de signalisation Michelin, éléments de notre patrimoine historique. Ces plaques en lave émaillée bleue datant des années 1900 étaient en très mauvais état et pour les protéger des intempéries, les services techniques de la commune les ont déposés pour mise à l'abri. Puis, une recherche minutieuse nous a permis de dénicher une entreprise artisanale spécialisée (en Auvergne) accréditée par Michelin. Cette entreprise a effectué une **restauration à l'identique de ces plaques avec notamment le respect du bleu spécifique Michelin, bleu dont peu d'artisans connaissent le secret.**

Les services techniques communaux ont alors reposé ces plaques dans les règles de l'art : pose sur plaque de béton scellée sur le mur en applique avec vide d'air. **Pour admirer le travail réalisé, vous pouvez vous rendre à l'angle du chemin de Paris et de la rue de l'église.** Ces travaux de restauration ont bénéficié d'une subvention de 1 800 €.



Installation d'une boîte à livres à la gare SNCF

La lecture reste la première marche d'accès au savoir et à la culture, c'est pour cela qu'en partenariat avec la Région IDF et SNCF mobilité, nous allons accueillir d'ici 2021 (au plus tard le 1^{er} trimestre) une boîte à livres.

Cette boîte vivra au fil du temps par l'apport volontaire et les partages quotidiens des usagers. Elle remplira d'autant mieux sa fonction par la veille qui sera exercée régulièrement par la médiathèque et le futur Conseil des jeunes. En complément, nos services techniques réalisent des boîtes à livres supplémentaires, qui seront installées autour des écoles et répondront aux mêmes critères de fonctionnement. **Alors tous ensemble partageons nos romans favoris et lectures qui nous procurent évasion et enrichissement personnel.**



Boîte à livres à la gare

Passage de camions-bennes

Passage de camions-bennes dans Marolles et travaux agricoles route de Saint-Vrain



Des **travaux importants de remblai agricole** ont lieu route de Saint-Vrain, dans un champ qui était une ancienne carrière, en vue d'une remise en culture au printemps prochain. Ceci a entraîné une **circulation importante de camions dans Marolles mi-août, d'autant plus insupportable que la commune n'était même pas avisée du chantier et n'avait donc pu faire aucune prescription ni aucune communication en amont.** Il a été immédiatement demandé à la société et à l'exploitant agricole de déposer les demandes d'autorisation nécessaires et de stopper les travaux.

À l'initiative de M. le Maire de Marolles, une 1^{ère} réunion s'est tenue en mairie début septembre avec les maires de Leudeville et St Vrain, les représentants du département de l'Essonne, de la gendarmerie, la police municipale, l'entreprise chargée des travaux et l'exploitant agricole qui les a commandés. A l'issue de cette réunion, la **gendarmerie a expressément obtenu de l'entreprise l'arrêt des travaux**, ce qui n'a, en réalité, pas été suivi d'effet.

Une seconde réunion a été organisée mi-septembre à l'issue de laquelle les maires des 3 communes concernées ont décidé de prendre un arrêté interruptif de travaux qui s'appliquera tant que les autorisations nécessaires n'auront pas été délivrées.

Avant reprise du chantier, une 3^{ème} réunion sera organisée mais il est d'ores et déjà entériné que les voies communales ne supporteront pas un trafic important.

Dès le passage des premiers camions en août, **la population marollaise a manifesté, à juste titre, son mécontentement et son inquiétude.** Cependant, contrairement à ce qui a pu se dire ou s'écrire, **il ne s'agissait pas d'un chantier de construction de grande ampleur dont les Marollais n'auraient pas été avisés...**

Les opérations d'urbanisation importantes réalisées ou à venir (lotissement Windsor, Cœur de Ville, Domaine du château, futur aménagement du secteur gare...) **ont toujours fait l'objet d'une large communication.** Concernant les travaux de la route de St Vrain, la commune n'avait effectivement pas communiqué et pour cause...

le terrain étant en zone agricole, il ne peut y avoir aucun projet d'urbanisation.

Des actes de vandalisme sur site ont été constatés à plusieurs reprises sur le chantier ; cette situation, très regrettable, aurait sans doute pu être évitée si les intéressés s'étaient donné la peine de se renseigner en mairie avant, ou simplement de consulter le Plan Local d'Urbanisme (disponible sur le site internet de la commune).

Dès que nous aurons plus d'informations sur ce dossier, nous en aviserons la population.

Nous sommes très vigilants sur ce dossier.

Décès de Monsieur LAMY

Monsieur LAMY, maire-adjoint honoraire

Dès son arrivée à Marolles, Henri Lamy s'est investi activement dans la vie de la commune qu'elle soit associative ou électorale.

Élu au Conseil Municipal dès 1983, il accomplira ainsi 3 mandats, tour à tour conseiller municipal puis maire-adjoint jusqu'en 2008, chargé de l'environnement, de la qualité de la vie et de la sécurité. Il est notamment à l'origine de la création des jardins familiaux situés près du cimetière. Il nous a quittés en août dernier et nous présentons à son épouse, Thérèse, ses enfants et petits-enfants nos plus sincères condoléances.





Culture, loisirs et vie communale en images...



Un après-midi festivo - culturel sous haute température !

Le 19 Juillet, l'esplanade de l'avenue du LTN Agoutin a été envahie par le théâtre de Brétigny et sa 1^{ère} programmation estivale « déconfinée ». Gestes barrières mis en place, nous avons accueilli l'équipe du théâtre et son Camion-leon. Le public a pu s'adonner à quelques activités manuelles comme la customisation de t-shirts, s'exercer à l'écriture SLAM et assister au concert d'Arthur Ribo et son musicien. Le comité des fêtes s'est associé à cette journée en offrant aux enfants présents un goûter.



©photo : Laurent Bellocco

Sortie à Trouville - 23 août

Cette année, seule la sortie à Trouville au mois d'août a été maintenue. Une cinquantaine de Marollais ont pu passer un bon moment au bord de la mer tout en respectant les consignes sanitaires liées au coronavirus.



Rentrée scolaire - 1^{er} septembre

En cette rentrée particulière, les conditions d'accueil ont été repensées pour que la rentrée des classes se passe au mieux pour tous, avec notamment des horaires décalés dans chaque école. Protocole sanitaire oblige, avant de rentrer en classe, tous les élèves passent au lavage de mains ! Finalement, tout le monde était content de se retrouver !



Journée des associations 6 septembre



Journées du patrimoine - 18 et 19 septembre

La compagnie des Hermines fidèle partenaire de ces journées organisées par la commission culturelle depuis 6 ans, nous a partagé sa vision d'une « Libération conditionnelle ». Merci comme toujours pour la qualité de leur spectacle, tout en respectant le contexte actuel. Les dessins des enfants ayant participé au concours organisé pendant le confinement étaient également exposés au Lavoir le dimanche.

Organisation du centre communal d'action sociale - CCAS

Aujourd'hui, ce sont les CCAS qui aident et soutiennent les plus défavorisés dans un contexte sanitaire et social qui s'annonce très difficile dans les mois à venir.

Une structure paritaire

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune.

Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale et nommées par le maire.

Le Conseil Municipal élu le 15 mars 2020, dans sa séance du 18 juin a fixé le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS à 17 et a procédé à la nomination des **8 membres élus** :

M. LAFON Patrick
 Mme COUSIN Sylvie
 M. LAURE Pascal
 M. MACHUT Gery
 M. GENOT Jean Claude
 M. MURAIL Nicolas
 Mme TUSSIOT Christine

Lors du Conseil d'Administration du CCAS qui s'est tenu le 2 juillet, M. le Maire a nommé les **8 membres du Conseil d'Administration représentant le secteur social** :

M. DEMANGE Gérard en qualité de représentant de l'UDAF
 Mme GENESTE Anne-Marie en qualité de représentante des Restos du Cœur.
 M. SAUVESTRE Bernard en qualité de représentant du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées de l'Essonne.
 M. VIGIER Bernard en qualité de bénévole de Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL).
 Mme BLOND Catherine
 M. DONNET Charles
 Mme ISRAEL Emmanuelle
 M. FAUVELL-CHAMPION Vincent

Sortie d'été à Deauville et Trouville



Comme chaque année, le CCAS de Marolles vous a proposé de vous rendre sur le bord de mer, le 23 août, à Trouville.

En effet, en raison de la situation sanitaire, la sortie de juillet pour Deauville n'avait pas eu lieu. Le 23 août, les quelques 50 participants ont pu se répartir dans 2 bus, de façon à respecter la distanciation physique nécessaire.



Repas des seniors



Sous réserve des contraintes sanitaires liées à la COVID 19

Le repas des seniors est prévu le samedi 23 janvier 2021 à la Salle des Fêtes à 12h00. Les Marolaises et Marollais ayant atteint l'âge de 65 ans à cette date sont conviés à cette manifestation.

Pour ceux ou celles, qui pour des raisons personnelles, ne pourraient se déplacer, il sera proposé un colis de Noël qui sera distribué le samedi 19 décembre matin.

Les familles de plus de 65 ans et ayant un Revenu Fiscal de Référence ne dépassant pas 18 000 € pour une personne seule et 30 000 € pour un couple, peuvent bénéficier du colis et du repas (à vérifier sur votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019).

Pour profiter de ces dispositifs, il faudra impérativement venir s'inscrire auprès du CCAS. Les modalités et le bulletin d'inscription vous seront précisés lors de la prochaine parution de l'Echo Marollais d'octobre.

En cas d'annulation de cette manifestation en raison de la situation sanitaire liée à la COVID 19, les inscrits au repas recevraient un colis comme ceux distribués pour Noël.

Aide personnelle au logement (APL)

Le montant de l'aide personnelle au logement est calculé en fonction de plusieurs éléments : le nombre de personnes à charge, vos ressources, le lieu du logement, le montant du loyer.

Le montant des ressources comme du loyer peut changer tous les ans ce qui pourra entraîner une modification du montant de votre aide personnelle au logement.

Dès que votre situation évolue, un seul réflexe : informer la CAF via l'appli mobile *Caf-Mon Compte* ou *caf.fr* !

Pour des aides adaptées à votre situation, déclarez immédiatement tout changement dans « Mon Compte ».



France Services

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français et prochainement pour les Marollois.

Un Espace France Service permet à chaque citoyen d'accéder à un bouquet de services publics du quotidien et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

Dans chaque « France Services », il est, en effet, possible de solliciter les services d'un socle de 9 partenaires de l'État. Cela facilite pour chacun les démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi, la CAF, la CNAV, etc...

Aujourd'hui, un projet d'implantation d'un Espace France Service est en cours d'étude au sein des nouveaux locaux de La Poste à Marolles-en-Hurepoix et devrait se concrétiser avant la fin de l'année.



LE DÉPARTEMENT DÉPLOIE UN NUMÉRO VERT POUR LES AIDANTS DE L'ESSONNE

Vous aidez un proche malade en situation de handicap ou de perte d'autonomie et rencontrez des difficultés au quotidien ? Vous vous sentez isolé ? Un **numéro vert gratuit** vous est destiné. **Faites le 0805 38 14 14 7j/7, de 8h à 22h.** Les professionnels de l'association **Espace Singulier** vous mettront en lien avec la personne qui saura répondre à votre demande.

Ces professionnels s'appuient sur un maillage de plus de 1 000 interlocuteurs nominatifs dans le département, développé par l'association depuis 11 ans.

Plus d'infos sur essonne.fr



Semaine bleue



Cette année la semaine bleue devait se tenir sur Marolles du 5 au 9 octobre 2020.

Au regard de la situation sanitaire du pays et du département de l'Essonne, nous avons le regret d'annuler la semaine bleue.

Action logement pour le paiement des loyers et des remboursements de prêt

Action Logement a annoncé le 11 juin un nouveau dispositif d'aide exceptionnelle en faveur des actifs. **Les salariés ou chômeurs dont les ressources sont inférieures à 1,5 SMIC (1 828 €)**, confrontés à une baisse conséquente de revenus suite au confinement, peuvent bénéficier d'une aide pour le paiement de leur loyer ou le remboursement de prêts immobiliers.

D'un montant de 150 €, elle sera versée mensuellement pendant une durée maximum de 2 mois, soit **300 € au total**. Une seule aide est accordée par ménage.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

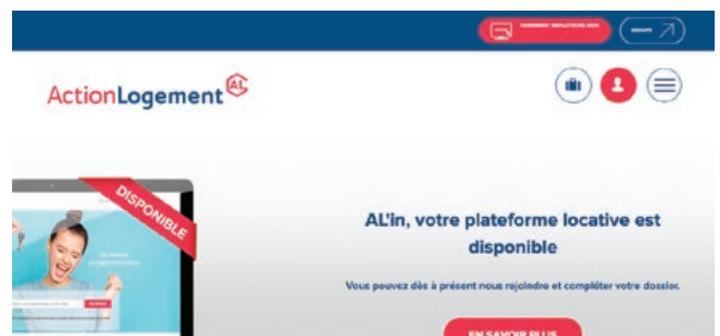
Ce dispositif concerne :

- les locataires du parc privé, social et intermédiaire ;
- les locataires de résidence collective d'hébergement (hors Crous) ;
- les ménages accédant à la propriété.

Quelles démarches effectuer ?

Les personnes éligibles à ce dispositif, opérationnel à partir du 30 juin 2020, peuvent **s'adresser au service social de leur entreprise**, faire directement leur demande sur le **site d'Action Logement** dans les 3 mois qui suivent la première baisse de revenu ou contacter la plateforme **SOS loyers impayés** au 0 805 16 00 75 ou sur le site Action logement.

<https://www.actionlogement.fr/>





La RPA se déconfiné en douceur

Après une longue période de confinement pour les résidents, la RPA reprend petit à petit son rythme d'avant « covid ». Les gestes barrières font parties, dorénavant, du fonctionnement de la RPA.



Les visites

Après de longues semaines de séparation, l'établissement a pu rouvrir ses portes aux proches des résidents. Les gestes barrières sont toujours de rigueur, mais quel bonheur de voir à nouveau enfants, petits-enfants voire arrière-petits-enfants au sein de la RPA !

N'oublions pas, les petits moments de bien-être : les coiffeuses, pédicures, esthéticiennes etc... peuvent revenir « chouchouter » nos résidents.

Les activités

Le planning des activités commence à s'étoffer au fil des semaines.

Les animations du confinement se sont terminées par un goûter.

Merci encore à tous les intervenants.

La chorale a repris en petit groupe.

Virginie, notre esthéticienne de Marolles est venue proposer aux résidents un atelier « création de produits bien-être ».

Nous avons profité de l'été pour fêter les anniversaires qui auraient dû avoir lieu pendant la covid en comité restreint (moins de 10 personnes) et en respectant les gestes barrières.



La restauration

Après le réaménagement de la salle pour respecter les gestes barrières, le restaurant de la RPA a rouvert. Les résidents qui le souhaitent peuvent, à nouveau, manger ensemble.

En septembre, les résidents pourront apprécier la cuisine du nouveau prestataire de restauration : Yvelines Restauration.

Les travaux

Pendant confinement, les travaux ont dû être suspendus. À la sortie de la crise, tous les prestataires et le service technique ont répondu présents pour continuer à rénover l'établissement : nous reviendrons sur ce sujet lors du prochain info Mag.



Médiathèque municipale Jean Farges
 3, Grande Rue - 91630 Marolles-en-Hurepoix
 Tél. : 01 64 56 11 43
 Courriel : mediatheque@marolles-en-hurepoix.fr
 Site internet : www.mediatheques.coeuressonne.fr
 Facebook : : www.facebook.com/bibmarolles

L'inscription est gratuite pour tous les marollais pour le prêt de documents. Une inscription individuelle est réalisée à l'accueil. Une pièce d'identité suffit pour s'inscrire. Pour les mineurs, une autorisation parentale doit être fournie.

Horaires d'ouverture à partir de la rentrée	Mardi	16h - 18h30
	Mercredi	10h - 12h30 & 15h - 18h30
	Vendredi	16h - 19h
	Samedi	10h - 12h30 & 15h - 17h

> Fête de la science en octobre sur le thème de l'astronomie à la médiathèque

Le réseau des médiathèques participe à cette Fête de la science sur l'Espace et l'astronomie en collaboration avec Cœur d'Essonne Agglomération avec des expositions, ateliers, conférences et débats.

- **Mercredi 14 octobre** : Planétarium numérique itinérant à 14h30 Atelier animé par François Pédrone de l'entreprise SPICA. L'Univers à portée de main ? Le planétarium, cette grande bulle d'air, permet d'expliquer clairement et simplement l'astronomie et l'espace, pour petits et grands ! À partir de 6 ans. Sur réservation.



- **Du 20 au 30 octobre** : Exposition « L'astronomie se la raconte » (prêtée par L'Observatoire de Paris) Combien d'exoplanètes ont été découvertes à ce jour ? Pourquoi la Terre et Mars ne sont-elles pas si différentes ? Que se passe-t-il dans les étoiles ? Les laboratoires d'Île-de-France montrent leur expertise en 18 thématiques phares de l'astronomie et astrophysique. Un flashcode offre la possibilité d'en savoir plus, au moyen d'un smartphone ou d'une tablette. Entrée libre aux jours d'ouverture.

- **Vendredi 30 octobre** : Vidéo discussion à 19h « A la conquête de l'espace, entre imaginaire et réalité » (animée par SIANA). Au cœur des fantasmes depuis l'antiquité, la conquête de l'espace suscite toujours un vif intérêt dans l'imaginaire collectif, artistique, et scientifique. À travers cette vidéo-discussion, nous aborderons l'aspect de cet espace rêvé, mais également la manière dont l'humanité s'en est finalement emparée, au fil des prouesses technologiques aérospatiales. Tout public à partir de 11 ans. Sur réservation.



> L'agenda des animations : quelques dates...

Découvrez l'ensemble de notre programmation sur <http://mediatheques.coeuressonne.fr> ou avec l'écho marollais et notre page Facebook www.facebook.com/bibmarolles

- **Du 4 au 28 novembre** :

Exposition « Fais pas ci, fais pas ça ! »
 Tout ce que ta grand-mère ne t'a jamais dit sur Internet.
 Tout public.

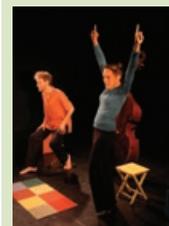


- **Vendredi 6 novembre** :

Conférence-jeu jazz & jeux vidéo à 20h30. Véritable conférence dont vous êtes le héros, Jazz et jeux vidéo invite le public à devenir acteur, en participant à une enquête élucidant les mystérieuses jonctions entre ces deux arts. Tout public.

- **Samedi 7 novembre** : Atelier philosophique avec le thème suivant : « Peut-on ou ne peut-on pas tout changer ? » Public adulte.

- **Samedi 5 décembre** : Tapis à histoires et Racontes-tapis par Ecoutanik pour les 3/6 ans. 1^{ère} séance à 16 h et 2^{ème} séance à 17 h.



- **Mercredi 9 décembre** : Spectacle « Ma maison fait clic clac » à 10h pour les 0/3 ans. Les bruits de la maison font des chansons, des comptines avec des histoires. Une aventure musicale, gestuelle et contée pour petites oreilles.

- **Vendredi 11 décembre** : Spectacle de contes « Portée des mots » à 20h30 par « Une Sorcière m'a dit ». Public ados et adultes.

Attention : réservation obligatoire sur toutes nos animations car la jauge de public est limitée. Port du masque obligatoire.

> La grainothèque

La grainothèque, installée dans nos locaux, est un lieu de troc et d'échange de graines, une autre façon de cultiver son jardin !

Vous amenez quelques graines de chez vous et vous repartez avec celles d'autres usagers. N'hésitez à franchir la porte de la médiathèque et y participer... Des documents sur le jardin peuvent y être empruntés également.



> Le réseau des médiathèques



Vous disposez d'un catalogue commun aux 22 médiathèques sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération (les 14 médiathèques communautaires et les 7 médiathèques municipales dont celle de Marolles).

Grâce à la carte unique, il est possible d'emprunter et de restituer vos documents dans les 22 médiathèques du réseau. Vous pouvez aussi réserver des documents et les faire livrer dans la médiathèque la plus proche de chez vous.



MANIFESTATIONS À VENIR

2^{ème} semestre 2020

LIEUX

OCTOBRE

10 et 11 : Festival du court métrage (Le Francilien) Sd Fêtes
 16 : Spectacle Le rossignol de l'empereur de Chine Zao Sd Fêtes

NOVEMBRE

11 : Cérémonie du 11 novembre église, monument aux morts puis Sd fêtes
 13 : Accueil des nouveaux arrivants Sd fêtes
 20 : Concert de Jazz Sd fêtes
 Du 27 au 29 : Représentations de théâtre (Compagnie des Hermines) Sd fêtes

LIEUX

DÉCEMBRE

4 : Téléthon Sd fêtes
 10 : don du sang Sd fêtes
 12 : Concert de Noël Église
 19 : Noël des enfants marollais Sd fêtes

Ce programme est provisoire et peut être modifié. Le programme définitif et le détail des différentes manifestations vous seront communiqués dans l'écho marollais tous les mois.

Les manifestations pourront avoir lieu sous-réserve de l'évolution de la situation sanitaire liée au CORONAVIRUS.



SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Les séjours de ski de l'hiver 2021



Depuis l'année 2012, le service jeunesse de la commune de Marolles-en-Hurepoix propose des séjours européens. Ainsi, les jeunes Marollais ont pu découvrir l'Italie (Rome et Naples) en 2012, l'Ecosse (en 2013), Barcelone (en 2014), Bruxelles (en 2015), Cologne (en 2016), Rome (en 2017), Lisbonne (en 2018), Berlin (en 2019) et encore Rome (en octobre 2020 si la situation sanitaire le permet).

Avant l'année 2012, des séjours sportifs (ski à la montagne) étaient proposés chaque année.

Afin de permettre à chaque jeune de participer à un séjour qui lui plaît et le motive (séjours sportifs de ski ou découverte de cultures européennes), la commune souhaite désormais proposer ces deux types de séjours en alternance.

Pour l'hiver 2021, ce sera deux séjours de ski

(pour les jeunes de 14 à 17 ans inclus) !

Du 14 au 19 février 2021 et du 21 au 26 février 2021.

Ces séjours seront encadrés par Jennifer et Stéphane. L'organisation de ces séjours est en cours d'élaboration.

Vous pourrez retrouver toutes les informations (dates exactes, lieu du séjour, tarifs et modalités d'inscription) **sur le site internet de la commune.**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Jennifer ou Stéphane au 01 64 56 27 30 ou par mail à atlan91630@gmail.com

Réouverture de Kaz'Ados



Après plus de 4 mois de fermeture, nous sommes heureux de vous annoncer que la structure Kaz'Ados a réouvert le mercredi 16 septembre. Les collégiens sont accueillis de 14h à 19h à Atlan 13 (Inscription et réservation obligatoire au préalable par mail atlan91630@gmail.com)

En raison du protocole sanitaire :

- les jeunes devront être munis d'un masque pendant tout le temps de présence (à l'intérieur comme à l'extérieur),
- seuls les jeunes inscrits et ayant réservé par mail pourront entrer dans la structure.

La structure sera également ouverte pendant les vacances de la Toussaint, du lundi au vendredi de 14h à 19h. (Inscription et réservation obligatoire au préalable par mail atlan91630@gmail.com)

Le programme sera disponible sur le site www.atlan13.fr/nf





Cet été au centre de Loisirs



Cet été, au centre de loisirs, les contraintes liées au COVID n'ont pas entamé la bonne humeur de l'équipe ni la joie de vivre des enfants !

Une météo clémente, un potager débordant de légumes et des animations dynamiques nous ont permis de passer un bel été, sans bouger de Marolles ! Pourtant, toutes nos habitudes étaient modifiées.

Alors, afin de respecter les préconisations sanitaires et d'éviter tout brassage entre les groupes, nous avons adapté les grands jeux, organisé la circulation au centre et l'organisation de la vie quotidienne, joué, cuisiné, inventé... et beaucoup rigolé.

Au mois de juillet, le Trivial Pursuit façon grand jeu a enthousiasmé les enfants. Répartis en équipes, ils se sont affrontés (à bonne distance) sur des thèmes variés. Chaque semaine, une des équipes emportait le trophée. Les parents ont aussi bien participé en mobilisant chaque jour leur matière grise pour trouver le mot mystère afin d'apporter des points à l'équipe de leur enfant (avec une mention spéciale à Vanessa qui se reconnaîtra.)

Au mois d'Août, les enfants ont pu profiter de la piscine de Sainte-Geneviève-des-bois qui leur a été entièrement réservée, pédaler sur leurs vélos à travers la forêt, et se régaler chaque jour, ou presque, de délicieuses salades de nos tomates enfin mûres.



Dans le cadre de sa programmation d'été « Le Final », l'équipe du centre d'art nous a proposé une série d'ateliers à partir de 3 ans.

Au nombre de cinq, ces ateliers ont été imaginés par les artistes en résidence au centre d'art en 2019-2020.

3 ateliers ont été programmés au centre de loisirs et ont été très appréciés des groupes qui y ont participé.

Ils ont été effectués dans le respect des règles d'hygiène en vigueur.



UN ÉTÉ REPOSANT ET JOYEUX QUI NOUS A PERMIS DE CONSTITUER DES RÉSERVES DE BONNE HUMEUR POUR LA RENTRÉE !



Les séjours 2020 en quelques mots et photos



La rentrée des classes est déjà passée, alors il est temps de faire un « petit retour en arrière » pour se souvenir des vacances d'été au service enfance et jeunesse...

Tout au long de l'été, les séjours se sont suivis (3 séjours à Pont d'Ouille, 3 séjours à Torchamp et 2 séjours itinérants pour les ados) et ont permis à 82 enfants et 25 jeunes de partir en Normandie.

• Séjours en Normandie à Torchamp

Des séjours où les enfants et jeunes ont pu découvrir et pratiquer des activités sportives de pleine nature (kayak, escalade, tir à l'arc, équitation et VTT). La rivière située devant le centre nous a permis de nous rafraîchir et de faire des barrages et autres jeux d'eau. Une soirée « feu de camp et barbecue » en juillet, des jeux et animations proposées par les animateurs pour compléter ce programme.

• Séjours en Normandie à Pont d'Ouille

Des séjours où les enfants et jeunes ont pu découvrir et pratiquer des activités sportives de pleine nature (kayak, parcours dans les arbres, tir à l'arc, VTT, et paddle). Des soirées « feu de camp et barbecue » des jeux et animations proposés par les animateurs pour compléter ce programme.

QUE DIRE DE PLUS ?

AH SI, VIVEMENT L'ÉTÉ PROCHAIN !

Allez, on vous donne un indice...

Les séjours en Normandie seront reconduits l'été prochain (Pont d'Ouille et Torchamp).

À NOTER SUR VOS AGENDAS !

En avant première, les dates et destinations des prochains séjours pour l'année 2021 :

- Du 19 au 23 Avril 2021 : Séjour à Pont d'Ouille pour 14 enfants (du CP au CM2)
- Du 12 au 16 juillet 2021 : Séjour à Torchamp pour 16 enfants (du CP au CM1)
- Du 12 au 16 juillet 2021 : Séjour à Pont d'Ouille pour 8 CM2 et 12 jeunes collégiens/lycéens
- Du 19 au 23 juillet 2021 : Séjour à Torchamp pour 12 enfants (du CP au CM2)
- Du 26 au 30 juillet 2021 : Séjour à Torchamp pour 12 enfants (du CP au CM2)
- Du 02 au 06 août 2021 : Séjour à Torchamp pour 12 jeunes collégiens/lycéens
- Du 16 au 20 Août 2021 : Séjour à Pont d'Ouille pour 14 enfants (du CP au CM2)
- Du 23 au 27 Août 2021 : Séjour à Pont d'Ouille pour 20 enfants (du CP au CM2)

Vous pourrez retrouver toutes ces informations (descriptif des séjours, tarifs et modalités d'inscription) sur le site internet de la commune ou sur le bulletin municipal du mois de janvier 2021.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Jennifer ou Stéphane au 01 64 56 27 30 ou par mail à loisirs91630@gmail.com.



Les séjours 2020 en quelques mots et photos





USM, Union Sportive de Marolles : 91 ans et toujours là !



Après la célébration de nos 90 ans en juin 2019, la saison sportive 2020 s'annonçait intense et riche en émotions : nombre record d'adhésions toutes sections confondues, forte mobilisation lors du Téléthon, succès des premières manifestations USM (à l'image du Challenge de Noël de l'USM Jujitsu ou la Coupe de France Minh Long de l'USM VoCoTruyen).

C'était bien sûr, sans compter sur la COVID-19 et la crise sans précédent qui en a découlé. Entre gestes barrières et distanciation, confinement, état d'urgence, décrets interdictions et informations anxiogènes - pas facile d'organiser des activités associatives et sportives.

Dans ce contexte inédit l'Union Sportive de Marolles a toujours été présente pour ses adhérents en informant et accompagnant régulièrement ses sections. Elle a été, en outre, une des rares associations marolaises à mettre en place - quand cela a été possible et grâce à des protocoles sanitaires rigoureux - un retour de certaines activités. Ainsi, quelques sections ont pu proposer à leurs pratiquants - dès le mois de juin et pour tout l'été - une reprise partielle de leur sport.

Par ailleurs, au moment où le pays cherchait partout des masques, l'USM - par l'intermédiaire de certaines de ses sections - a fait un important don de tissus à une association hospitalière pour en confectionner.

Bon nombre d'événements sportifs ont hélas été annulés notamment la course « La Marollaise » de l'USM Athlétisme, le « Trophée Des Tigres » de l'USM Taekwondo, sans oublier les belles escapades de l'USM Cyclo et les différents championnats dans lesquels évoluent l'USM Basket, l'USM Pétanque et l'USM Tennis.

La situation actuelle apporte toujours son lot d'incertitude. Désormais, il nous faudra apprendre à vivre avec ce «satané coronavirus».

Plus que jamais, l'Union Sportive de Marolles se tient à vos côtés pour vous accueillir au sein de ses sections et pour partager encore avec vous de beaux moments de sport et d'amitié. Continuons à être solidaires, vigilants et sérieux, mais restons volontaires, dynamiques et unis, afin de faire de 2020/2021 une saison de reprise et de rebond.

Les membres du Bureau USM remercie infiniment tous les bénévoles, professeurs, éducateurs, animateurs, dirigeants qui sont la force et la richesse de notre de ville.

PS : notre Assemblée Générale ayant été reportée le 18 septembre dernier nous annoncerons donc le nom de l'artiste lauréat de notre concours de création de Logo, prochainement.

Le Bureau de l'USM

Contact : usm91630@laposte.net

USM Vo Co Truyen : une saison 2020/2021 pleine de souhaits



La fin de saison a été impactée par les mesures prises contre la COVID 19. Afin de continuer notre pratique, des cours en effectifs réduits se sont tenus pour les enfants et les adultes à ciel ouvert, derrière le tennis couvert.

Les vacances ont été studieuses pour certains puisque **les cours se sont prolongés jusqu'à fin juillet et pour les plus courageux une université d'été s'est tenue la semaine du 15 août au CPA de Lathus**, dans le sud de la Vienne. Cet événement a été l'occasion de développer sa pratique du Vo Co Truyen.

À l'heure où cet article a été écrit de grands points d'interrogation planaient encore sur les conditions de reprise pour la pratique de notre art martial. Voici nos souhaits pour cette nouvelle saison.

Tout d'abord nous souhaitons de nombreux adhérents nouveaux et anciens et qu'ils soient assidus et appliqués pour progresser dans l'apprentissage et la maîtrise du Vo Co Truyen tant dans les techniques que le combat.

Ensuite nous souhaitons que nos différents événements, devenus rituels depuis quelques années, puissent avoir lieu comme nous les avons programmés. Par exemple : le pot d'accueil (en octobre), l'arbre de Noël (en décembre) et bien sûr la Coupe Nationale Minh Long France.

Cette compétition co-organisée par notre club et l'école Minh Long devrait se dérouler le week-end du 6-7 février 2021.

D'ici cette compétition, les ceintures rouges et les assistants auront à cœur d'entraîner tous les adhérents.

Enfin nous espérons que la situation actuelle évolue positivement en impactant le moins possible nos adhérents et leur famille.

Les cours se déroulent au dojo les mardis et vendredis 19h-20h pour les enfants, 20h-22h pour les ados/adultes. Les cours d'essais peuvent se dérouler sans certificat médical jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Continuez à être prudent et nous vous souhaitons une bonne rentrée et saison sportive.

USM Taekwondo : sport et art martial pour tous



Art martial coréen ancestral et discipline olympique, il signifie littéralement « la voie des pieds et des poings » - (do = voie ou chemin).

Le taekwondo vous propose de nombreuses disciplines : de la technique appelée « poomse » (équivalents des kata du karaté), du combat, de la casse, de la frappe et de la self-défense. C'est aussi une philosophie de vie « zen » alliant paix intérieure, combativité, maîtrise de soi, opiniâtreté et respect de l'Autre.

Praticable de 4 ans à 77 ans, il vous permet de recentrer ses énergies, d'aider à la concentration et la mémorisation, et de développer sa confiance en soi.

La préparation physique est également à l'honneur (renforcement musculaire, gainage, cardio, étirements... à chaque séance).

À Marolles, on pratique le taekwondo avec sérieux et respect mais toujours dans la joie et la bonne humeur, en partageant événements sportifs et moments festifs.

Cours et entraînements sont prodigués par Harold (2nd dan, 20 ans de pratique et lui-même élève du club de Marolles).

Le mieux est d'essayer : toute l'année, quel que soit votre âge, nous vous proposons 2 cours d'essai gratuits.

- Baby taekwondo (4 à 6 ans) : mercredi 16h30/17h30

- Enfants (7 à 11 ans) : lundi et mercredi 19h30/20h30

- Ados/Adultes (12 ans et plus) : lundi et mercredi 20h30/22h.

Niveaux avancés et gradés : entraînements supplémentaires le samedi de 13h30/15h.

Règlement en 3 fois. Séances pendant les vacances scolaires. Chèques-Vacances et Coupons-Sport ANCV acceptés.

Toute l'équipe USM Taekwondo vous souhaite une belle et bonne saison sportive et humaine 2020/2021.

Informations et contacts : marollestaekwondo@gmail.com

www.facebook.com/UsmTkdDokwan



USM Athlétisme



Le CLUB D'ATHLETISME DE MAROLLES c'est :

4 rendez-vous d'entraînement par semaine, d'horaires et de durées variables pour satisfaire le plus grand nombre (mardi et jeudi en fin de journée, samedi et dimanche matin).

Sur le stade, coureurs, marcheurs après un échauffement commun, les groupes se forment par niveaux, le coach coordonne, conseille et veille à ce que personne ne s'épuise ni ne se perde.

Nos « terrains de jeu » sont les bois de Saint-Vrain, Lardy, Vert-le-petit et ses étangs... Ambiance joyeuse. Environ 2 fois par mois le covoiturage permet à tous de découvrir la région proche.

L'adhésion inclut la prise en charge de votre participation à des courses ou des marches (trails, courses sur route, marche nordique, semis ou marathon), si vous le souhaitez ! aucune d'obligation !

Des séances de renforcement musculaire en salle le dimanche matin complètent les entraînements pour optimiser votre forme.

Notre site internet permet d'avoir toutes les informations sur la vie du club (plannings d'entraînements mensuels, courses à venir, photos souvenirs, les dates à retenir...).

Enfin, sous réserve de la situation sanitaire, un stage de début de saison, l'organisation de notre course « La Marollaise » et une sortie club en fin de saison sont des moments de détente qui contribuent à renforcer l'esprit convivial de ce club sportif sans prétention dont le principal attrait est la pratique du sport dans la bonne humeur !

Alors... n'hésitez plus ! A vos baskets !

usmathletisme@gmail.com - <https://www.usmathletismemarolles.fr/>

USM ATHLETISME – SNL - Marollaise Solidaire



Comme de nombreuses manifestations cette année, la traditionnelle Marollaise de l'USM Athlétisme n'a pas pu avoir lieu. **Notre club s'est alors posé la question d'organiser une course virtuelle et solidaire dans le but de soutenir une association de notre secteur œuvrant dans le domaine de la solidarité.**

L'équipe a choisi de soutenir les projets de l'association Solidarité Nouvelles pour le Logement - Essonne

SNL Essonne est implantée dans l'ensemble du département. Depuis plus de 30 ans son action permet à des personnes en situation d'extrême précarité d'accéder à un logement digne. Grâce à un accompagnement de proximité les quelques 1 500 personnes logées actuellement pourront retrouver toute leur place dans la société.

Ouverte à tous les âges, en course ou marche, sans distance définie et dans le respect des consignes sanitaires, chaque inscription, enregistrée via internet, augmentait la cagnotte pour SNL.

Du 20 juin au 28 juin, nous avons enregistré 126 participants qui ont parcouru pour leur plaisir 1 618 km.

Le montant des inscriptions, les dons reçus, plus une contribution de notre club ont totalisé la somme de 800 euros.

Le 27 août les représentants des deux associations se sont retrouvés pour la remise officielle du chèque.

USM Tennis



L'adieu à un grand supporter : c'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès, le 26 juillet, d'Henri Lamy. Il a été le plus grand supporter que le club a connu, avec Thérèse, sa femme, encore membre du bureau, toujours là au bord du terrain derrière ses propres enfants, les jeunes ou les seniors du club, les encourageant, les accompagnant partout à travers l'Essonne.



Ces dernières années, des problèmes de santé l'ont obligé à s'éloigner des courts mais grâce aux réseaux sociaux, il suivait à distance tous les résultats !

Il va beaucoup nous manquer mais il restera, c'est sûr, dans les mémoires et dans les cœurs des adhérents.

Actualité : les conditions sanitaires continuent d'évoluer et nous nous devons de rester vigilants et respectueux des règles liées à l'épidémie de la COVID 19.

Le protocole écrit par les membres du bureau, s'appuyant sur celui de la Fédération Française de Tennis et validé par la commune, est toujours d'actualité et doit être respecté par tous, pour une pratique en toute sécurité.

Il sera révisé en fonction de l'évolution des recommandations. Le club en informera ses adhérents.

En attendant, prenez bien soin de vous tous et des autres aussi.

Travaux : nous remercions vivement la commune et les services techniques de Marolles pour les travaux réalisés dans le court couvert.

Les joints d'étanchéité ont été vérifiés et des nouveaux translucides ont été posés sur le toit au mois de juillet, des lumières LED ont remplacé les projecteurs sodium au mois d'août et une nouvelle résine au sol est prévue à la fin du mois de septembre.

Voilà de quoi offrir un bel équipement à nos adhérents pour de beaux moments de tennis !

Retour à la compétition : le traditionnel Challenge de l'Essonne retrouve sa place après un arrêt forcé de la compétition depuis le mois de mars.

À partir du 19 septembre, une équipe dames et deux équipes hommes se lanceront dans la compétition départementale.

Mi-octobre, une équipe hommes +45 ans s'engagera à son tour et une équipe hommes +35 ans défendra les couleurs de l'USM Tennis dans un championnat régional.

Nous serons tous derrière eux (masqués mais là!) pour les soutenir et les encourager !

Réseaux sociaux : pour suivre notre actualité, participer à nos défis, vous informer, vous pouvez maintenant nous rejoindre sur les réseaux sociaux !

Facebook : <https://www.facebook.com/USMtennis>

Instagram : https://www.instagram.com/usm_tennis/

Club : www.club.fft.fr/us.marolles



Inscriptions : Il est toujours possible de vous inscrire au club ! Venez nous rencontrer lors de nos permanences tous les samedis matins de 11h à 12h.

Contactez-nous par mail à us.marolles@fft.fr



Comité des fêtes



Le Comité des fêtes est contraint d'annuler son traditionnel Bal du Beaujolais qui était prévu le samedi 21 novembre à 19h30 à la salle des fêtes.

En effet, la situation sanitaire du pays et la circulation du virus dans le département de l'Essonne ne permettent pas d'organiser ce bal dans des conditions optimales.

Nous vous donnons donc rendez-vous l'année prochaine.

Association Le Francilien



Le FRANCILIEN se déroulera les 10 et 11 octobre 2020 à la Salle des fêtes François des Garets à Marolles.

Le Festival LE FRANCILIEN met à l'honneur un grand Marollais

Club Audiovisuel du Bouchet

Monsieur Maurice Robert

Projection exceptionnelle du film
En présence de M. Maurice Robert

Dimanche 11 octobre 2020
à 15 heures
Salle des fêtes de Marolles
(Port du masque obligatoire)




UNION NATIONALE DES COMBATTANTS
Section 404 de Marolles-en-Hurepoix
Département Essonne - Centre de Marolles

Un film entretien où il raconte avec simplicité ses années de guerre de 1944 à 1947 et où il délivre un message à la jeunesse

Un film du Club Audiovisuel du Bouchet

Durée du film 50 minutes

FRANC ne peut être utilisé sans la venue publique

Le festival se déroulera le samedi de 9h à 12h, de 14h à 20h et de 21h à 22h30. L'entrée est libre et gratuite ; c'est un spectacle pour tout public.

Le dimanche matin, de 9h à 11h un forum sera organisé avec la présence des auteurs, le public pourra leur poser des questions sur leurs films.

De 11h à 12h, lecture du palmarès et remise des prix.

L'après-midi, à 15h, projection d'un reportage sur un ancien résistant marollais de la seconde guerre mondiale en sa présence, suivi d'un débat avec le public.

Une excellente occasion de découvrir des courts métrages de qualité et de discuter avec les auteurs.

Amicale des sapeurs-pompiers Mais où sont les pompiers ?



Ce 1^{er} semestre de l'année 2020 a été plutôt éprouvant pour vos pompiers.

L'épidémie de COVID-19 nous a massivement mobilisés sur le plan opérationnel.

Notre Amicale a également été lourdement impactée puisque nous avons été contraints d'annuler toutes nos manifestations et participations sportives.

Pour finir, n'ayant aucune visibilité sur l'évolution de l'épidémie et de son protocole sanitaire, nous n'allons malheureusement pas pouvoir organiser notre traditionnelle Sainte-Barbe au mois de novembre (cette soirée se prépare au moins trois mois en amont et actuellement nous n'avons aucune directive).

L'ensemble des membres de l'Amicale est extrêmement déçu mais le respect des règles de distanciation et des gestes barrières reste une priorité.

Nous croisons les doigts pour pouvoir vous présenter nos calendriers et vous rencontrer lors de la soirée du Téléthon.

L'année scolaire s'est tout de même terminée sur une note plus festive autour du verre de l'amitié.



Le Sergent-chef William RAGOT a raccroché sa veste de feu, son casque le 15 Mars 2020, après 30 années de service comme sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Marolles-en-Hurepoix.

Il est maintenant disponible pour s'occuper de ses futurs petits enfants. Nous sommes certains qu'il gardera un œil sur nous et lui souhaitons de belles nuits désormais ininterrompues par son bip pour partir en intervention !

À très bientôt et prenez bien soin de vous.

L'amicale des sapeurs-pompiers

Le Centre de Marolles est toujours demandeur de volontaires.

Si vous êtes intéressés ou si vous souhaitez obtenir des renseignements sur l'activité de sapeur-pompier volontaire,

n'hésitez à venir au centre ou envoyer un mail sur :

<http://sdis-91.fr> Rubrique Volontariat, Candidature Spontanée.



Atelier Self-Défense Mixte (ASDM)

L'ASDM vous accueille pour sa nouvelle saison 2020-2021 au Dojo de Marolles.

Vous avez la possibilité de découvrir la self-défense et les nombreux ateliers qui s'en réfèrent, lors d'une séance d'essai.

L'objectif de l'ASDM est de vous apprendre à réagir et faire face à tout type d'agression par des techniques simples et efficaces dans le but de garantir votre sécurité.

Les techniques enseignées viennent de multiples arts martiaux comme par exemple le Jujitsu, le karaté ou l'Arnis (art martial philippin) et bien d'autres.

Les cours ont lieu :

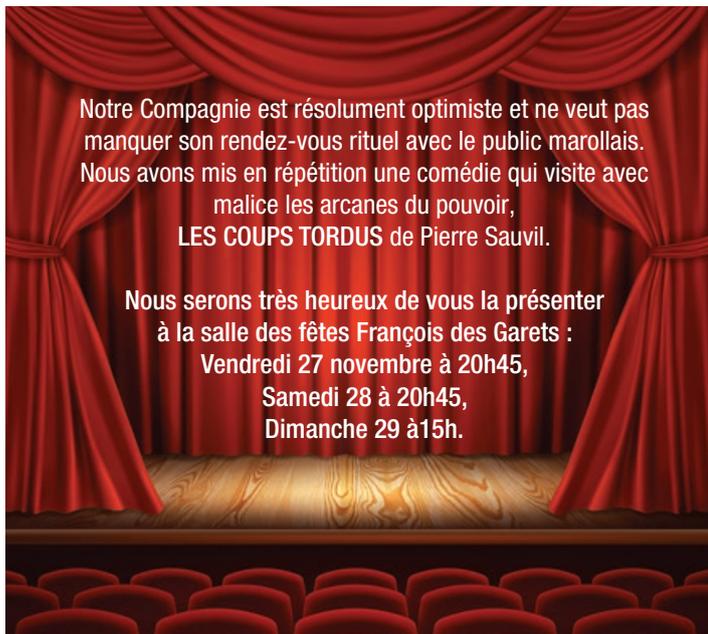
- Jeudi de 20h à 22h
- Samedi de 15h à 17h

Ouvert à tout public (+16 ans) et tous niveaux.

Pour de plus amples informations, nous nous tenons à votre disposition par mail à asdm91630@gmail.com, par téléphone au 07.86.11.66.14 ou directement au dojo lors des horaires de cour.



La compagnie des Hermines Rendez-vous annuel



Un ministre des finances se doit d'être moralement inattaquable, le moindre faux pas peut lui valoir sa réputation et le placer dans une position très délicate. Pour Philippe Maurin, la menace pourrait bien venir d'un député envieux qui a entre les mains un dossier explosif.

Comment se sortira-t-il de la situation inextricable où l'ont conduit ses malversations ? Peut-il compter sur le dévouement de son assistante zélée, sur les talents d'espionne de sa chargée de communication et sur son épouse prête à tous les sacrifices ?

Découvrez-le après quelques coups bas, mauvais coups, coups en douce, coups fourrés, coups de poignard dans le dos et autres rebondissements.

Chorale Crescendo



Nous nous faisons une joie de vous offrir un nouveau concert le 15 novembre 2020. Cela ne sera malheureusement pas possible.

La crise sanitaire nous a obligés à interrompre, de manière soudaine, toutes les répétitions que nous venions de commencer avec notre nouveau chef de chœur.

Mais, ce n'est que partie remise. Nous vous tiendrons informés d'une nouvelle date en 2021.



Nous recrutons des ténors, basses et alti.
Alors, si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas.
Contactez Catherine Esnard au 06 79 30 35 97.



UNC : Le sens des cérémonies du 11 novembre



Nul ne sait comment se dérouleront les cérémonies du 11 novembre 2020. Seront-elles réduites à leur plus simple expression comme celles du 8 mai 2020 ? Peu importe. Il est important d'abord de se souvenir que nos libertés d'aujourd'hui ont été permises hier par les sacrifices de nos anciens, qu'ils aient été militaires de carrière ou conscrits. Ils ne se posaient pas la question de savoir s'il fallait défendre la France ou pas.

Une seule chose comptait : la République française devait survivre et le territoire national devait être défendu contre l'envahisseur.

Depuis, les derniers « Poilus » ont disparu. La mémoire de leur héroïsme peu à peu se dilue dans le temps. Annuellement, nos rassemblements autour du monument aux morts honorent les Marollais et les Guibeillois « Morts pour la France ». Malheureusement, malgré les efforts des élus, peu de citoyens pratiquent ce devoir de mémoire et expriment le respect dû à ceux qui nous permettent de choisir d'être présents ou pas, d'être libres, deux luxes que beaucoup nous envieraient.

Néanmoins, dans ces périodes de crise qui ne devraient pas être moins nombreuses dans l'avenir, qu'elles soient de nature géopolitique, économique, social ou politique, le 11 novembre rassemble les Français et commémore depuis 2012 le sacrifice de tous ceux qui sont « Morts pour la France » pour qu'elle vive.

Cette cérémonie devrait donc rassembler toute la population autour de ses élus, présents que ce soit par conviction ou par obligation.

Par conviction car un élu de la République connaît le besoin de cohésion d'une communauté pour qu'elle soit capable de faire face collectivement aux situations de crise. Par obligation, car un élu montre l'exemple dans des cérémonies qui expriment et symbolisent l'âme de la Nation.

Les citoyens ne sont pas dispensés de ce devoir de mémoire envers nos Anciens, morts pour les générations futures.

Ils devraient donc être présents en grand nombre : en premier lieu, ceux qui servent l'État, que ce soit dans l'administration ou dans la formation de nos enfants, dans la fonction publique d'État, territoriale sinon même hospitalière.

Les jeunes générations amenées par leurs enseignants devraient aussi être présents afin d'être sensibilisées à ce type d'engagement, le comprendre, d'être demain aussi exemplaires s'il le fallait.

Être citoyen n'est pas simplement un acquis mais aussi un combat permanent pour exprimer une certaine idée de la France et en être digne. Ce n'est pas seulement l'acquisition de droits mais aussi l'obligation d'en assumer les devoirs, notamment de mémoire.

Pour conclure, d'où provient cette tradition du monument aux morts et de cette appellation « Mort pour la France » qui est évoquée à chaque cérémonie ? À l'origine, la fonction de cet édifice était de rassembler la population autour du souvenir de ceux qui ne reviendraient plus vivre dans la cité, faisant ainsi participer la commune au travail de deuil des familles.

Aujourd'hui, ce devoir de mémoire s'est étendu à nos soldats morts pour la France dans les opérations extérieures par ce monument inauguré à Paris le 11 novembre 2019.

Dans l'esprit de la loi du 25 octobre 1919, leurs noms sont aussi inscrits sur les monuments aux morts des communes de leur naissance ou de résidence.

Général (2S) François Chauvancy, président de la section Union Nationale des Combattants « Cheptainville, Guibeville, Leudeville et Marolles-en-Hurepoix ».

Pour être informé sur les questions de défense et de sécurité, pour un témoignage

Pour rejoindre l'UNC,
francois.chauvancy@gmail.com

Bonjour à toutes et tous,

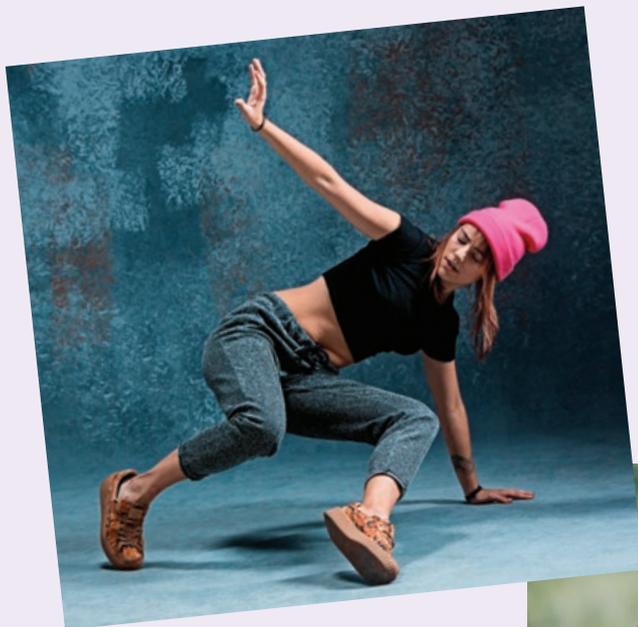
La saison 2020/2021 vient de débuter en respectant les exigences sanitaires liées à chaque activité.

La MJC sera néanmoins amenée à faire évoluer ces règles en fonction des décisions qui pourront être prises tant locales que nationales.

L'Assemblée générale s'est tenue le 8 septembre à 19h30 à la salle des fêtes.

Toutes les nouveautés se trouvent sur notre site :
mjc-marolles-en-hurepoix.com.

Le retour de Laëtitia, professeur très apprécié durant la saison 2017/2018, permet l'ouverture de deux nouvelles activités le mardi à la salle de danse : Éveil aux danses de 17h15 à 18h pour les 4 et 5 ans et Danse comédie musicale de 18h à 19h30 à partir de 15 ans.



Concernant le hip-hop, la MJC a fait appel à l'association COEZION, ce qui donnera une nouvelle dynamique à l'activité.

Suite au succès de l'activité « Dessin Peinture », la MJC ouvre un nouveau cours au Mille-Club pour les ados à partir de 15 ans le mercredi après-midi de 14h à 16h.

Devant l'incertitude de la situation liée au COVID19, l'exposition des talents cachés ne pourra pas avoir lieu cette année mais nous vous donnons rendez-vous en décembre 2021.

Lors de la fin de la saison et l'arrêt des comptes, une meilleure vision budgétaire permet à la MJC de faire un geste envers ses adhérents. Il est donc proposé **une réduction de 20 % pour chaque membre qui se réinscrit à la même activité qu'il pratiquait durant la saison 2019/2020.**

Bonne saison à toutes et tous

Le Bureau de la MJC



La MJC est toujours prête à accueillir toute **personne adhérente qui souhaite s'investir dans la vie associative**. Elle recherche notamment une personne volontaire qui, de part ses compétences, serait à même de faire vivre le site internet de la MJC.

Bonne saison à toutes et tous
Le Bureau de la MJC



Comment maîtriser le budget de la commune dans un contexte contraint

Il y a quelques mois, nous vous faisons part d'une évaluation très positive de la Direction Départementale des Finances Publiques quant à la gestion financière de la commune et d'une convention de partenariat que nous avons pu signer ensuite avec la Direction des Finances (DGFiP).

Voici quelques illustrations des pistes suivies pour optimiser les finances de la commune.

Un objectif : maîtriser la fiscalité communale

L'une des priorités de la commune est de **maîtriser les impôts** (pour la part communale) tout en continuant à proposer des **services publics de qualité**.

En effet, réduire les services à la population est un moyen de faire des économies, mais **maintenir des services adaptés aux besoins du public semble primordial**.

Dans un autre ordre d'idée, réduire l'entretien des équipements communaux ou recruter du personnel moins qualifié pour limiter les dépenses ne paraît pas judicieux. La commune de Marolles s'est donc efforcée depuis plusieurs années à maintenir le niveau de **professionnalisation des équipes, par la création de postes d'agents titulaires** : c'est le cas, par exemple, au service Enfance-jeunesse, alors que la plupart des communes ne proposent que des postes de contractuels ou de saisonniers.

Il est donc nécessaire de diversifier toutes les sources d'économie.



Maîtriser les frais de personnel

La masse salariale représente un peu plus de la moitié du budget de fonctionnement de la commune.

Un travail a donc été fait avec les différents services afin de **limiter le recours aux heures supplémentaires à leur strict nécessaire**.

Ainsi, les manifestations ont le plus souvent lieu le week-end. Pour éviter les heures supplémentaires liées aux préparatifs, le montage et le démontage est préparé au maximum hors week-end et la présence du personnel dans ces horaires non ouvrables est réduite au strict nécessaire. Les élus peuvent aussi contribuer à la réduction de ces opérations en assurant eux-aussi des prestations (accompagnement aux manifestations, sorties, expositions, spectacles...).

Durant la période de confinement liée à la COVID 19, les agents communaux ont été intégralement rémunérés, qu'ils aient ou non travaillé. Comme dans toute **période de crise, il est possible de demander aux agents d'effectuer des missions qui diffèrent de leurs missions habituelles**, lorsqu'il s'agit d'assurer les « missions de continuité des services essentiels », **les agents des différents services ont été sollicités** à ce titre : missions d'appel téléphonique ou service de courses auprès des seniors, opérations de désinfection dans les locaux accueillant des enfants ou à la résidence du Parc...



Une bonne gestion c'est aussi emprunter si nécessaire, mais au meilleur coût

La commune a largement recours aux subventions et aides financières de toutes sortes. Mais ceci ne suffit pas et il est parfois nécessaire d'emprunter. La période est depuis plusieurs années propice à l'emprunt, compte tenu de taux « historiquement bas ». Le choix de la commune se fait toujours par consultation entre divers organismes financiers et après analyse poussée des formules proposées et soyez rassurés, Marolles n'a jamais contracté d'emprunts « toxiques ».

Un large recours aux subventions

Même en gérant au plus près le budget permettant à la fois d'assurer le quotidien (payer les dépenses salariales, d'énergie, pour l'entretien des véhicules, des chaudières, etc...) mais aussi d'investir pour rénover ou construire un bâtiment communal, remplacer un équipement obsolète, **sans le recours aux subventions et aux diverses contributions financières la commune n'aurait pu construire le nouveau bureau de Poste, rénover le parvis ni la toiture de l'église...** Pour ces opérations, nous avons ainsi pu obtenir près de 250 000 €.

Quant aux travaux de réhabilitation complète de la route de Cheptainville, la commune n'a financé que 11,5% du montant global qui s'élevait à 5 350 000 € hors taxes.

Ce recours aux subventions et aux partenariats permet de ne pas recourir systématiquement aux augmentations d'impôts...

La « chasse au gaspi »

Pour limiter les charges, « il n'y a pas de petites économies » : par exemple, le recours aux copies de documents en couleurs est limité au strict nécessaire. En effet le coût d'une copie couleur est 10 fois supérieur au coût d'une copie en noir et blanc.

Dans un autre domaine, **les éclairages des bâtiments publics sont progressivement remplacés par des Led**, moins énergivores et donc moins onéreux et lorsqu'il s'agit d'opérations de remplacement d'envergure, des subventions sont sollicitées à cet effet.

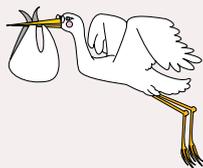
La commune privilégie également le **recours aux groupements de commandes**, avec Cœur d'Essonne Agglomération, le Centre Inter-départemental de Gestion... Ce qui permet de faire des **économies substantielles**. Le dernier dossier en date concerne les contrats d'assurance de la commune où, en passant avec un assureur offrant des prestations plus adaptées aux collectivités, la commune a pu économiser 50% de ses frais d'assurance.

Toutes ces mesures sont favorables à un maintien des services à l'aide d'une gestion saine et d'une fiscalité maîtrisée.



Naissances

25/06 Lola ESPOSITO FLAMME
 27/06 Lysa LACHETEAU
 30/06 Zoé LAPRAY
 09/07 Jules COLLOMB
 14/07 Automne REMAUD
 16/07 Eben M'BOUNGOU PICKA
 20/07 Mayssa SINI
 24/07 Jade RASSIER
 09/08 Aimy GOHIER MOSCOVITCH
 20/08 Elladan DE SOUSA MOREIRA
 24/08 Isis COAT



Félicitations aux heureux parents et bienvenue aux nouveau-nés

Règle :

Dans l'Info'mag ne figurent que (et si les familles ne s'y opposent pas) :

- Les avis de décès survenus à Marolles (que les personnes soient ou pas natives de Marolles) et dont, par principe, nous avons connaissance.
- Les avis de décès des personnes domiciliées à Marolles, mais survenus hors Marolles ; dans ce cas, nous recevons l'avis émis par la commune où le décès est survenu.

Mariages

20/06 Aurélia POTARD et Frédéric REUSSARD
 11/07 Manon VASSEUR et Benjamin PAROTTE
 14/08 Marie LAURE et Nicolas FUCHS
 29/08 Alice ROUDY et Jérémy TOUCHET
 05/09 Fatiha ZIANI et Mimoun RAIS



Félicitations aux heureux mariés

Décès

17/02 Bernard BUNEL
 05/06 José VILASECA SABA
 08/06 Marc BRISSON
 26/07 Henri LAMY
 26/07 Michel DEPLANCHE
 07/08 Dante FRATINI
 09/08 Jean ESTRADÉ
 11/08 Pascal ROY
 13/08 André CARRION
 20/08 Simone LAMOUREUX née ROMAIN
 20/08 Jean KWINTA
 28/08 Roger IMAMBAKAS



Toutes
 nos sincères
 condoléances
 aux familles

TRIBUNES



Marolles ensemble

Non communiqué.

Marolles, un défi pour l'avenir

Communiqué hors délais.

Marolles, Nous Ressemble. Marolles, Nous Rassemble

Le Groupe **Marolles Fort et Vert**, est heureux de vous retrouver après cette période estivale, qui espérons-le, aura permis à certains d'entre nous de profiter de vacances ou de repos, et ce malgré la pandémie et les événements violents, tragiques qui ont secoués notre société.

Aussi faut-il s'attendre à une rentrée difficile, que ce soit sur le plan social ou économique.

C'est justement dans ces périodes difficiles, où il nous faut rester solidaires et unis, l'Avenir n'est pas écrit d'avance.

Pour Marolles, notre groupe fera plusieurs propositions au prochain Conseil Municipal

- Réflexion sur la vitesse et la sécurité routière (30km/h consultation de la pop)
- Demande de moratoire travaux salle des fêtes.
- Réflexion sur éclairage public (stade éclairé pas d'activité)
- Axe circulation douce entre Marolles et CC Maison neuve
- Rénovation ou création de trottoir.
- Création de jardin en permaculture sur demi-lune Château.

Notre Groupe tient à rappeler qu'il n'acceptera et dénoncera tout propos diffamatoires, racistes ou sexistes.

Les élus se doivent d'être exemplaires.

Liberté, Egalité, Fraternité.



NUMÉROS UTILES

SOCIAL

• MÉDECINS

Dr Canivez 1 bis rue Louis Blériot (Maison médicale) 01 64 56 17 72
 Dr De Rivas 7 rue Eugène Brou 01 64 56 17 74

• NATUROPATE / IRIDOLOGUE

Mme Berritz (Naturopathe/Iridologue) 1 bis rue Louis Blériot (Maison médicale) 06 58 35 38 00
www.lespepitesdemanaturo.com

Mme Chatry (Naturopathe) 11 place de l'église 06 69 64 96 69

• INFIRMIÈRES

Mme Dessenoix 1 rue Eugène Brou 01 69 14 86 80
 Mme Gladkowski 1 rue Eugène Brou 06 08 67 99 34

• INFIRMIÈRES LIBÉRALES DE MAROLLES

Alexandra JAOUEN et Marie-Line PELTI 01 69 14 86 80 et 06 08 67 99 34

• SAGE-FEMME

Mme Bedet 1 rue Louis Blériot (Maison médicale) / anne.bedet.sf@free.fr 07 67 06 10 20

• CABINET DE PSYCHOTHÉRAPIE

M. Dauvergne 1 rue Louis Blériot (Maison médicale) 06 87 61 23 81

• LABORATOIRE / ANALYSES MÉDICALES

Cerballiance 7 Grande Rue 01 64 56 85 72

• PHARMACIES

M. Audet 36 avenue Charles de Gaulle 01 69 14 80 70
 M. Maudet 31 Grande Rue 01 69 14 89 49

• MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES

Mme Crépeaux-Rougerie 1 bis rue Louis Blériot (Maison médicale) 01 64 56 90 06
 Mme Robic 31 Grande Rue 01 69 14 86 30
 Mlle Ginestar 31 Grande Rue 01 69 14 86 30

• MASSAGE DE BIEN-ÊTRE

Gena Massage À domicile, sur RDV 06 52 14 91 71

• OSTÉOPATHES

Mlle Tressens-Fedou 1 rue Eugène Brou 01 64 56 50 96
 Mme Girard 1 rue Louis Blériot (Maison médicale) 06 14 42 63 70

• PÉDICURES – PODOLOGUES – RÉFLEXOLOGUES

Mme Couturier 4 bis Grande Rue 01 69 01 42 02
 Mme Frot 1 rue Eugène Brou 01 64 56 66 03

• PSYCHOLOGUE

Mme Sébille 1 rue Louis Blériot (Maison médicale) 06 98 33 00 88

• CHIRURGIENS DENTISTES

M. et Mme Serror assistés du Dr Yedjer 17 bis avenue Charles de Gaulle 01 64 56 95 39

• SOPHROLOGUE

Mme Nérac 1 rue Louis Blériot (Maison médicale) 06 70 04 31 53

• MAGNÉTISME

Mme Dumont 25 bis rue des pins 06 76 82 87 24

• ART THÉRAPEUTE - ENERGÉTIQUE CHAMANIQUE

Mme Placet 25 rue du centre / gaianata.gaianata@gmail.com 06 75 61 68 86

• VÉTÉRINAIRES

Dr Lamour, Dr Plassard et Dr Doumerc 30 avenue Charles de Gaulle 01 64 56 05 05

• SÉCURITÉ SOCIALE

91040 Évry Cedex 36 46

• ASSISTANTE SOCIALE

Maison des Solidarités (MDS) Au CCAS, sur RDV, 1 mardi sur 2 01 69 17 14 40

• ASSISTANTE JURIDIQUE

Au CCAS, sur RDV, 3^e vendredi de chaque mois 01 69 78 09 19

ENSEIGNEMENT

École maternelle du Parc de Gaillon 01 69 14 86 06
 École maternelle Roger Vivier 01 69 14 83 51
 École élémentaire Roger Vivier 01 78 83 01 87
 Collège Saint-Exupéry 01 64 56 26 36

CULTE

• Catholique - Père Thomas Moto Kalunga 01 69 14 80 22
 Association Interparoissiale : Vincent Pannetier assipmarolles@gmail.com

• Église Protestante Unie de France Vallée de l'Orge 01 60 15 18 23

Pasteur : Guy-Bertrand NGOUGO FOTSO - Correspondante locale : Monique Meunier 01 69 14 80 75

• Église Protestante Évangélique - Pasteur : Raffi Azrak 06 52 68 02 39

Correspondants locaux : Géry et Annyvonne Machut 01 64 56 90 66 ou 06 74 31 55 63

Chaque dimanche à 10h30 au 2A rue Pierre Mendès France à Brétigny-sur-Orge

MUNICIPAL

• Mairie 1 avenue Charles de Gaulle 01 69 14 14 40

• Résidence du Parc 6 bis chemin de la Poste 01 64 56 09 67

• COSEC – Gymnase Avenue du Lieutenant Agoutin 01 69 14 85 10

• Centre de Loisirs/ Garderie 1 Grande Rue 01 64 56 27 30 / 01 69 14 11 22

• Réservations/annulations du Centre de Loisirs et du restaurant scolaire – Mairie 01 69 14 14 40

• Médiathèque 3 Grande Rue 01 64 56 11 43

• ATLAN 13 (Structure jeunesse) Stade 01 64 56 87 66

URGENCES

• SMS : 114

pour tous ceux qui ont des difficultés pour entendre et parler

• Urgence médicale : 15

• Pompiers : 18

• Samu : 15

• Police secours : 17

• Pharmacie de garde :

Infos sur monpharmacien-idf.fr ou contactez le commissariat d'Arpajon au 01 69 26 19 70

• S.O.S. Médecins : 0 826 88 91 91

• S.O.S. Dentaire : 01 43 37 51 00

• S.O.S. Œil : 01 40 92 93 94

• Numéro national d'urgence pour les enfants disparus : 116 000

• Violences sexuelles sur enfants <http://www.allo119.gouv.fr>

• Gendarmerie nationale

rue du Potager - 01 64 56 18 03

• Dépannage ÉLECTRICITÉ : 0 810 333 091

• Dépannage GAZ 24h/24 7j/7

0 800 47 33 33 (gratuit depuis un poste fixe)

• Raccordement GAZ : 09 69 36 35 34

• Contrat de GAZ ou d'ÉLECTRICITÉ : 09 69 32 43 24

• Eau Cœur d'Essonne : 0 800 500 191

20 rue Denis Papin à Saint-Michel-sur-Orge

INTERCOMMUNAL

• Halte-Garderie « La Farandole » 01 64 56 05 14
 1 Grande Rue

Retrouvez les horaires des piscines sur le site www.coeuresonne.fr rubrique loisirs puis équipements-aquatiques.

• Bassin nautique de l'Arpajonnais,

La Norville 01 64 90 20 64

• Piscine de Breuillet 01 64 58 56 56

• Piscine de Brétigny-sur-Orge 01 60 84 67 21

• Piscine de Ste-Geneviève-des-Bois 01 69 25 59 95

• Piscine de Morsang 01 69 46 09 59

• Piscine de St Michel-sur-Orge 01 69 80 96 16

• Ramassage des déchets : Siredom, géré par la Communauté d'Agglomération de Coeur d'Essonne : 0 800 293 991

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

DIVERS

• Crédit Agricole 7 Grande Rue 01 69 14 13 80

• Caisse d'Épargne 16 Grande Rue 0 821 010 407
 (appel à 0,12€ TTC/mn maxi)

• La Poste Grande Rue 3631 (Numéro vert)
 HORAIRES : Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h30, le samedi de 9h30 à 12h.

• SNCF Transilien 36 58 (0,25 € TTC/mn)

• Hôtel des Impôts et recette perception 29 avenue du Général de Gaulle, Arpajon. Fermé les jeudis après-midis 01 69 26 84 00



LA RICHESSE DE NOS COMPÉTENCES
AU SERVICE DE NOS CLIENTS



COLAS

ÎLE-DE-FRANCE
NORMANDIE

- Infrastructures routières
- Aménagements extérieurs pour les particuliers
- Production, recyclage

Agence d'Etampes
Route de Brières-les-Scellés - 91150 ETAMPES
01 69 92 15 20 - etampes@colas-idfn.com

solution nuisibles



Prévention et destruction :

- chenilles processionnaires
- frelons asiatiques et européens
- guêpes
- blattes et cafards
- puces
- punaises de lit
- etc...

Récupération d'essaims d'abeilles -> GRATUIT

☎ : 06.47.80.43.36 www.solution-nuisibles.com
contact@solution-nuisibles.com -> Retrouvez-moi sur Facebook



*Achats - Ventes
Locations - Divisions
Estimations gratuites*

AGENCE DE MAROLLES
14 avenue Charles de Gaulle
91630 MAROLLES-EN-HUREPOIX
Tél. : 01 64 56 90 90
isg.marolles@wanadoo.fr



Patrick POTHRON
06.29.79.65.26

Les Jardins du 91
Devis gratuit
06.29.79.65.26

*Entretien des espaces verts : tonte, taille de haie, d'arbustes, arbres fruitiers, ...
Abattage, élagage, création de massifs, plantation, ...
Pose de clôture rigide, semi rigide, Pose de claustras bois*

Les Jardins du 91 - 91630 Marolles-en-Hurepoix
Email : lesjardinsdu91@hotmail.com - [f](https://www.facebook.com/lesjardinsdu91) : les jardins du 91 - SIRET : 75343950400022

*Agréé Service à la personne
DEVIS GRATUIT
Contrat ponctuel ou annuel*

Bruno NOËL
S.A.R.L.

PEINTURE - DÉCORATION
RAVALEMENTS - VITRERIE
REVÊTEMENTS SOLS & MURS

Tél. : 01 60 82 04 33 - Fax : 01 60 82 29 35
Email : sarl.bruno.noel@gmail.com
5 Chemin de la marnière - 91630 Marolles-en-Hurepoix

TRAVAUX PUBLICS DE SOISY



Ensemble, réalisons vos projets

Aménagements urbains,
Équipements collectifs,
Travaux routiers & particuliers,
Équipements industriels & logistiques

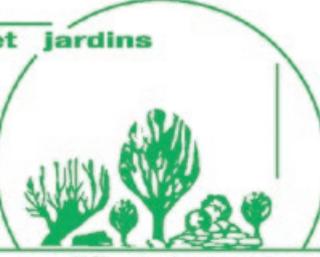


ZA du Chênet - 6, Rue de la Montagne de Maisse
Tél. : 01 64 98 03 83 - Fax : 01 64 98 44 10
www.tpsoisy.fr - Email : tpsoisy@wanadoo.fr

paysages parcs et jardins

S.A.S. LECOMTE-LANGÉ
au Capital de 98 300 €

créations entretien
élagage



29, Chemin de St-Arnoult Tél. 01 64 90 15 52
91680 BRUYÈRES-LE-CHATEL Fax 01 60 83 82 38

fournitures pour jardins
arbres fruitiers et d'ornement

**CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRE
COUVERTURE - ZINGUERIE**

Siè CHATEAU - PATTARO

Tél : 01 69 14 82 67
Siret : 337 766 042 00036 e-mail : chateau.pattaro@wanadoo.fr
Adresse : 12 Grande Rue - 91630 AVRAINVILLE

**DÉPANNAGE CHAUDIÈRES FUEL ET GAZ
CONTRAT D'ENTRETIEN - PIÈCES DÉTACHÉES - SAV**

DÉPAN'EAU-GAZ

Tél : 01 60 82 39 78
Siret : 337 679 434 00021 e-mail : depan.eau-gaz2@wanadoo.fr

SwissLife

www.swisslife.fr



Evelyne Robic

Agent Général d'Assurances

Retraite - Épargne - Santé - Habitation

1 rue Anatole France - 91220 Brétigny sur Orge
Tél. : 01 60 85 09 75 - evelyne.robic.ag@swisslife.fr

- INFORMATIQUE -



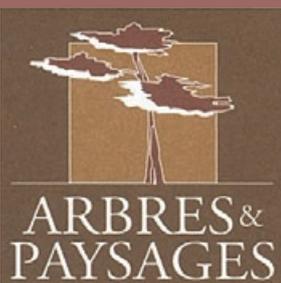
M2i

Particuliers et entreprises

- Installation et dépannage
- Récupération des données
- Vidéosurveillance et alarmes
- Vente de matériels et logiciels

services@informatique-m2i.fr
5 ter chemin de la Marnière
ZA de la Marnière
91630 MAROLLES-EN-HUREPOIX

Tél. : 01.64.90.55.58



Concevoir,
aménager, entretenir,
tailler, arroser

Tél. : 01 60 81 17 17

Fax : 01 64 59 96 46

3, rue Thomas Edison • 91630 Guibeville

www.arbres-et-paysages.fr

S.N. LONGIPONT VERT

Paysagiste
Maçonnerie paysagère

23 Parc Gaillon

91630 Marolles en Hurepoix

CHAMBERT Didier 07.61.61.75.12

DENIS Michel 07.61.90.82.27

Bureau 01.64.56.84.83

snlongipontvert@gmail.com



ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE

Vitrierie
Revêtements
de sols et murs

J.-C. & P. BLUM

Tél./Fax 01 69 14 86 07

31, Grande Rue

91630 Marolles-en-Hurepoix



- ECLAIRAGE PUBLIC
- SIGNALISATION
TRICOLORE
- ÉLECTRICITÉ
GÉNÉRALE

S.A.R.L. QUEKENBORN

7 chemin de la marnière - 91630 Marolles-en-Hurepoix

Tél. : 01 69 88 80 12 - Fax : 01 69 88 09 11

Vous avez un projet immobilier ?

Contactez votre conseiller immobilier CAPIFRANCE
sur Marolles En Hurepoix et ses environs



Vincent ANDRADE

06 50 62 08 10

vincent.andrade@capifrance.fr

RSAC : 823 388 764 - EVRY



www.capifrance.fr

capifrance



SFRE

TRAVAUX PUBLICS
VRD

ZONE INDUSTRIELLE
35 avenue des Grenots
91150 ETAMPES

01 69 78 19 90

sfre@sfre.fr

